



**La parole qui tue ...**  
**Comment la combattre?**

UN FOCUS DU CENTRE D'ÉTUDES JACQUES GEORGIN

**50<sup>e</sup>**

**ANNIVERSAIRE**

in memoriam  
**Jacques Georjin**

12/09/1970 - 12/09/2020

# Introduction

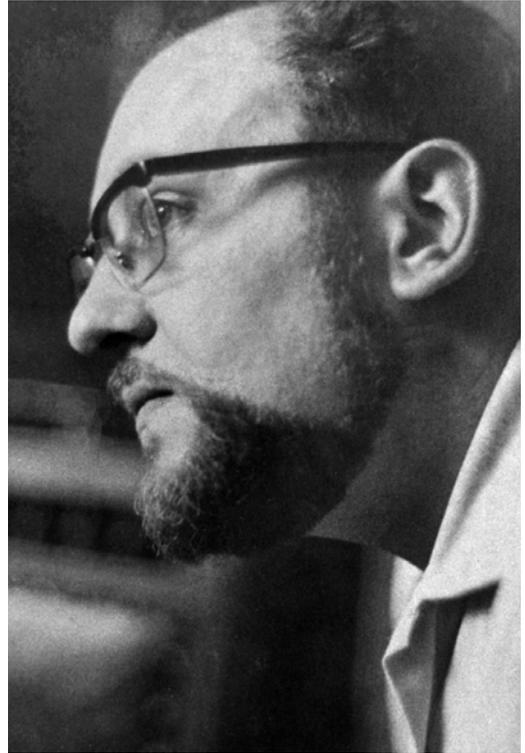
Le 11 Septembre 1970, Jacques Georgin mourait, victime d'une attaque violente dans les rues de Bruxelles. Cet homme était un père qui laissait une mère et ses deux enfants Jehanne et Thibaut, cinq et deux ans, orphelins et désemparés.

Jacques Georgin s'était engagé, en simple militant, dans la défense de valeurs de liberté, de justice et de tolérance, au sein du Front des Francophones (FDF). C'est pourquoi, ce parti, parmi d'autres témoignages d'hommage, décida en 1972 de baptiser de son nom son Centre d'études.

Cinquante ans après sa disparition, Jehanne et Thibaut ont proposé au Centre d'études Jacques Georgin de commémorer ensemble l'événement, non dans un esprit de vindicte, mais au contraire en tant qu'alerte contre les discours de haine de certains responsables politiques. Jean Rebuffat, ancien journaliste au Soir et Luc Barbé, ancien parlementaire Groen, amis de Thibaut Georgin, ont accepté de se joindre au projet en apportant leurs talents et, surtout, les valeurs qu'ils partagent avec ses initiateurs. Notre intention était donc de placer les événements de 1970 dans le contexte toujours actuel et universel des dérives provoquées par les discours de stigmatisation.

Humaniste, modeste, curieux, bon vivant, exigeant, ouvert vers les autres, Jacques Georgin est tombé. Sa mort est l'épilogue d'une succession de facteurs qui ont entraîné ensemble les actes violents dont il fut victime cette nuit-là.

L'histoire récente démontre hélas que la mécanique de la violence politique bégaie et que d'autres femmes, d'autres hommes sont tombés. Plus effrayant encore, d'autres tomberont encore car une accélération de leur répétition dans le monde et en Belgique est à craindre.



Portrait de Jacques Georgin

Le repli sur soi, les préjugés, la haine de l'autre avec qui on ne prend plus le temps de communiquer, les populismes réducteurs, la radicalité des points de vue, les paroles « libérées », la mauvaise foi décomplexée, les médias sociaux qui exacerbent les positions « entre soi » et réduisent les débats à des aller-retour de points de vue figés - avant d'atteindre les effets du fameux point Godwin - mais aussi la détresse de personnes faibles, influençables qui cherchent à trouver un sens à leur vie ou qui interprètent les mots de leur meneur qu'ils suivent dans les médias, comme un appel au passage à l'acte, sont autant de facteurs qui s'observent de plus en plus et qui stimulent la violence et les drames qu'elle engendre.

## **Charles-Etienne Lagasse**

Président du Centre d'études Jacques Georgin

## Le présent ouvrage collectif se compose de trois parties.

1

La première est consacrée aux faits tragiques de septembre 1970 et aux témoignages de personnalités politiques du FDF (Antoinette Spaak, Georges Clerfayt), mais, avant tout, au message de Jehanne et de Thibaut Georgin sur la personnalité de leur père. Cette première partie se clôture par le testament philosophique de Jacques Georgin, écrit dès 1967.

2

Dans une deuxième partie, nous présenterons différents événements similaires qui se sont produits depuis pour mettre en avant la dynamique de discours par des leaders politiques qui suscitent chez des quidams ou de simples militants, l'envie voire une vocation de « passer à l'acte ». Jacques Georgin, mais après lui, Jo Cox au Royaume-Uni, Anna Lindh en Suède, Pawel Adamowicz en Pologne, Oliver Ivanovic en Serbie, Hrant Dink en Turquie ou encore Yitzhak Rabin en Israël étaient des personnalités qui appelaient à la raison du compromis, du vivre ensemble, du rapprochement des autres. De manière indirecte, avec la même succession de discours de déshumanisation, d'endoctrinement, de subtiles influences des différents maillons de la chaîne, ils ont payé de leur vie ce point de vue qui ne plaisait pas à leurs opposants sans que ces derniers aient à se salir les mains.

3

Dans la troisième partie, nous entendons donner la parole à différents contributeurs pour qu'ils puissent exposer leur point de vue et leur vision sur les engagements, initiatives ou mesures à mettre en œuvre pour éviter, à l'avenir, ce genre de dérives mortifères et stimuler au contraire, le respect de l'autre et un vivre ensemble plus harmonieux.

Ainsi, outre une contribution du président de DÉFI, François DE SMET, et celle plus juridique, de la professeure de droit pénal Nathalie COLETTE-BASECQZ, notons, fait remarquable, que les quatre centres d'études des principaux partis démocratiques francophones (PS, MR, Ecolo, CDH) ont accepté de livrer dans cette troisième partie, à nos côtés, leurs réflexions politiques face à cette banalisation du discours de haine, preuve s'il en était encore du caractère parfaitement universel de notre projet, détaché d'une vision manichéenne.

Nous tenions à remercier l'ensemble des contributeurs qui se sont investis avec l'humanisme de Jacques Georgin dans ce projet.\*

\* Les textes du présent Focus ont été rédigés en 2020 à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de Jacques Georgin.

**Jehanne et Thibaut Georgin**

**Charles-Etienne Lagasse**

Président du Centre d'études Jacques Georgin

# Un militant, un père, un homme, Jacques Georgin

**Partie I**

**Un soir, une nuit funeste, le 12 septembre 1970.**

**Rappel historique.**

**Jean Rebuffat, ancien journaliste au journal "Le Soir"**

**« L'affolement dans lequel nous nous trouvions ne nous permit jamais de comprendre que nous avions perdu notre ami. »**

Ces mots tout simples sont ceux d'Émile Guillaume. Deux mois après la nuit du 11 au 12 septembre 1970 où Jacques Georgin perdit la vie, à quelques jours de ses 35 ans, créant une onde de choc dans une Belgique certes très crispée par les problèmes communautaires mais qui espérait que la violence en serait écartée, il écrit à destination de Jeanne et Thibaut, les deux jeunes orphelins que Jacques Georgin laissait, « afin qu'un jour, ils apprennent pourquoi et comment est mort leur papa ». La douleur est encore vive quand il prend la plume, ou plutôt la machine à écrire. « Ces quelques pages me permettent, comme il l'a demandé dans son testament, de parler "non de la chose inerte et macabre que l'on a inhumée, mais de l'homme, un de nos compagnons de route qui a tenté son possible », explique-t-il en préambule.

Personnellement, je n'ai jamais connu Jacques Georgin. En 1970, j'étais jeune journaliste au « Soir ». Bien sûr, l'événement m'a touché et choqué, je m'en souviens parfaitement. Le hasard de la vie a fait qu'un jour, son fils Thibaut et moi nous nous sommes rencontrés à l'occasion de la fête de la jeunesse laïque de nos enfants, qui étaient dans la même classe à la section primaire d'Uccle 1. Nous sommes devenus amis. L'affaire qui avait occupé l'esprit du journaliste débutant s'incarnait. Nous étions en 2008. Parfois Thibaut parle de ce père inconnu. Il trouve des mots qui ne sont jamais de haine mais qui prolongent la philosophie qui émane des écrits que Jacques Georgin a laissés. Toute vie même courte laisse une trace. L'immortalité n'est jamais que la chaîne du souvenir qui s'estompera au fil des générations. Que la mort de ce père serve à autre chose que raviver la douleur, mais au contraire qu'elle serve à rappeler que l'intolérance et la violence ne constituent jamais une solution à quoi que ce soit, voilà le projet que Thibaut m'a soumis en me demandant de l'y aider : une volonté d'amour et d'ouverture dans un monde où hélas, les choses semblent aller à rebours de cet état d'esprit, un message d'espoir plutôt qu'une rumination d'événements injustes et cruels. Car il y a ces deux dimensions dans cette histoire que je vais résumer et parce que Thibaut est mon ami, je voulais d'emblée que le lecteur garde en mémoire, tout au long



Stèle commémorative de Jacques Georgin à Schaerbeek



Élections communales - 1976

de ces lignes journalistiques, l'aspect intime d'une tragédie qui a valu à son héros malheureux une notoriété qu'il ne recherchait pas.

Pour rédiger ce rappel des faits, je me suis basé sur de nombreux articles de presse, de l'époque ou ultérieurs, sur les discours prononcés, sur des documents de famille ainsi que sur le témoignage déjà évoqué d'Émile Guillaume. Celui-ci est doublement précieux en tant qu'ami de la victime et en tant que témoin des faits.

Tout commence dans la routine d'une séance nocturne de collage d'affiches électorales. Quatre militants du FDF veulent, à un mois des élections communales, apposer les leurs à Laeken, une ancienne commune du nord de Bruxelles rattachée à la ville de Bruxelles après la première guerre mondiale. Ces séances sont dans les mœurs de l'époque. Aujourd'hui, l'affichage est strictement encadré et réglementé. En 1970, la nuit, les militants des partis collent et surcollent un peu partout : murs, panneaux publicitaires, poteaux, tout est bon. On arrache volontiers les affiches des autres. On pense que la force et la puissance du parti se jugent aussi à la visibilité de ces affiches dont d'impressionnants stocks sont disponibles. Par petits groupes de quelques personnes, arrivés sur place, les militants sortent seaux, brosses et affiches ; ils se hâtent car c'est en théorie interdit – et puis surtout parce qu'il faut éviter des groupes hostiles. Bousculades, cris, seaux renversés, cela arrive et autant l'éviter. Dans ce qui est presque un aimable folklore, un peu raide parfois, personne ne peut ou ne veut imaginer ce qui va se passer. Et pourtant...

Les quatre colleurs du FDF qui vont vivre de près ou de loin le drame sont, outre Émile Guillaume et Jacques Georgin, Gilbert Lombaerts et Jean Caroyez. À 22h20, ils quittent « le Pétrin », sis au 42 de la rue Albert Stevens ; c'est le local où les militants se sont tous réunis avant de quadriller le quartier sous la houlette du responsable du collage, les petits groupes de trois ou quatre ayant chacun un secteur bien défini.

## Au début tout est normal.

Tout est normal, c'est-à-dire que tout se passe comme d'habitude, dans cette espèce de no man's land entre ce qui est permis et autorisé. Le groupe qui nous occupe colle des affichettes sur les poteaux du square Léopold. Ce premier travail accompli, ils s'aperçoivent que quelques affichettes ont été décollées et jetées au sol. Aucun suspect dans les environs... Jacques Georgin les recolle. Ensuite, il faut coller avenue Houba de Strooper. Gilbert Lombaerts et Émile Guillaume démarrent du côté gauche de l'avenue, Jacques Georgin et Jean Caroyez, du droit. On se ravise bien vite : Émile Guillaume, qui est mandataire public, propose qu'on

intervertisse les côtés car il préfère se charger lui-même du passage devant le bureau de police placé sur la droite de leur trajet. Accepté. La double équipe avance bien et vite quand, à la hauteur de la rue Repert Vreven, un véhicule de police les croise - en faisant semblant de ne pas les voir.

(À quoi le destin, quand même ! Si les quatre colleurs avaient été eux-mêmes collés, ils auraient dû rentrer penauds, leur matériel confisqué, au lieu de rassemblement).

La seconde émotion ne revêtira pas d'importance non plus, quelques instants plus tard. Une Volkswagen vire à leur hauteur, pneus crissant, puis disparaît dans la nuit. Donc la mission continue et le quatuor se rapproche d'un café, « Le Vieux Laeken », lieu habituel des réunions du comité FDF de Laeken, le deuxième mardi du mois. Émile Guillaume avait été chargé de former ce comité en 1965, cinq ans plus tôt, et il avait demandé à son ami Jacques, qui pourtant habitait à Ixelles, d'en faire partie, ce qu'il accepta, remplissant son rôle avec zèle et assiduité, malgré son récent mariage.

Arrivé à proximité du café, Jacques Georgin le désigne du doigt : une petite halte ne serait-elle pas la bienvenue, le temps de boire une bière ? Oui, mais il faut d'abord vérifier si quelque saboteur n'a pas décollé ou déchiré les affiches. Les quatre hommes retournent en voiture jusqu'au square Léopold : tout va bien, rien à signaler. Ils font demi-tour et rentrent dans l'établissement où ils vont rester un quart d'heure environ, à discuter politique et élection. Il est à peu près minuit. Jacques Georgin pose son verre un instant, le temps d'affilier une cliente. Émile Guillaume décide alors d'aller orner le fameux carrefour proche du poste de police. Jacques Georgin se propose pour l'accompagner. Il faut agir vite mais discrètement, raison pour laquelle ils ne partent pas à quatre. Le travail est presque achevé quand les deux hommes sont interpellés par deux policiers en civil. L'un des deux est connu d'Émile Guillaume. Une aimable discussion s'engage. Les policiers demandent juste aux deux colleurs de ne rien afficher sur le poste de police. Pour leur peine, ils reçoivent du matériel électoral, calendriers, balles et ballons de baudruche.

Le collage terminé, les deux hommes s'en retournent au « Vieux Laeken » où leurs deux acolytes vident leur verre. Gilbert Lombaerts s'avoue un peu fatigué, mais on ne va pas en rester là : en y mettant du cœur, à une heure du matin, le bout du secteur, le pont de Wemmel, serait atteint et la tâche, complétée.

Le rythme pourtant fléchit un peu, deux d'un côté, deux de l'autre. Les Rode Leeuwen, nom sous lequel les socialistes flamands se présentent aux élections, sont passés avant eux. À quoi bon recouvrir leurs affiches ? Ils ne concurrencent pas le FDF.

Soudain (il peut être une heure moins dix) surgit une Triumph verte qui s'arrête dans un hurlement de pneus après avoir fait demi-tour dans l'avenue. « Encore des jeunes fous qui s'amuse » commente Gilbert Lombaerts à destination d'Émile Guillaume. Les deux hommes se retournent et aperçoivent une camionnette Volkswagen arrêtée devant la Triumph, toutes deux dirigées vers le centre-ville. Immédiatement, ils entendent des cris. Ils voient leurs deux camarades pris à partie. Témoignage écrit d'Émile Guillaume :

**« Gilbert abandonnant seau et affiches se lança à la rescousse. J'aperçus Jacques sur le trottoir de gauche aux prises avec trois ou quatre assaillants. Jean était par terre, il criait. Je me précipitai derrière Gilbert, mais le temps de réaliser ce qui arrivait, celui-ci était déjà sur place, me devançant d'une dizaine de mètres. Lorsque j'arrivai sur le trottoir de gauche, en face de l'épicerie, Jacques était par terre, allongé le long du mur. Je le reconnus à son vieux cache-poussière brun qu'il endossait à chaque séance de collage. Jean avait disparu. Gilbert se battait farouchement, adossé au mur, évitant les coups. Quatre ou cinq assaillants essayaient de le frapper. Deux de ceux-ci se détachèrent et se lancèrent vers moi. Nous étions à ce moment séparés par une voiture en stationnement. (...) Jacques s'était relevé et s'appuyait à la voiture, les assaillants ayant reculé. Je me précipitai dans le premier café, "La Couronne", appelant au secours et formant le 900 sur le cadran du téléphone »**

Le 900, à l'époque, est le numéro d'urgence. L'appel lancé, Émile Guillaume ressort du café, accompagné de quelques consommateurs qui s'arrêtent un peu plus loin. On voit les assaillants : ils stationnent en groupe au coin de l'avenue Édouard Kufferath. Jacques Georgin est toujours debout entre les deux voitures ; Gilbert Lombaerts est de l'autre côté de l'avenue. Quatre assaillants s'approchent à nouveau, armés de gourdins que dans l'instant, Émile Guillaume prend pour des pieux de clôture. Il rejoint Jacques Georgin qui s'est allongé entre les deux voitures, criant et cherchant ses lunettes tombées dans la bagarre. Témoignage écrit : « Un assaillant que j'ai reconnu par la suite se lança vers moi, brandissant son pieu et criant « 't is een geschenk van de VMO ! ». Un autre assaillant frappait Jacques couché entre les deux voitures. J'ai aussi identifié cet assaillant. Je retraversai la rue en direction de Gilbert qui venait de recevoir un coup de gourdin dans le dos et qui se tenait les reins. Je retournai vers Jacques. Il avait disparu ».

Un véhicule de police, suite à l'alerte, arrive ; les agresseurs se

retirent en bon ordre au coin de l'avenue Édouard Kufferath et s'y arrêtent, le gourdin toujours à la main, prêts à en découdre encore. Gilbert Lombaerts, la face ensanglantée, rejoint Émile Guillaume. Jean Caroyez arrive en courant du haut de l'avenue. Sous la protection de la police, ils grimpent dans la voiture d'Émile Guillaume, direction la 8ème division, place Émile Bockstael, pour porter plainte et faire soigner Gilbert Lombaerts.

### **« Mais où est Jacques ? »**

De l'avis général, Jacques Georgin a dû fuir vers le poste de police Houba, distant des faits d'environ trois cents mètres. Bon, plus de peur que de mal, finalement. Au passage vers la place Bockstael, Jean Caroyez se fait déposer au coin de la rue Alfred Stevens afin de rejoindre « Le Pétrin ». Après tout, autre hypothèse, peut-être Jacques Georgin s'y est-il rendu.

Il faut bien se remettre dans l'époque : pas de téléphones portables, les communications sont difficiles, il est nécessaire de se rendre sur place, comme au poste de police, pour apprendre qu'il n'y a pas d'officier de garde et donc qu'il est impossible, avant une heure au moins, le temps qu'il soit prévenu et qu'il arrive, de déposer une plainte en bonne et due forme. Donc Émile Guillaume et Gilbert Lombaerts, après avoir expliqué brièvement ce qui semblait s'être passé, décident de décliner leur identité, qui est enregistrée, et de revenir le lendemain pour les formalités ; mais à ce moment, Jean Dereppe, le responsable des équipes de collage, et quelques autres colleurs débarquent au poste, alertés par Jean Caroyez, pour signaler que non, Jacques n'est pas au « Pétrin ». Le planton, place Bockstael, appelle son collègue du poste Houba pour savoir si Jacques Georgin s'y trouve ou y est passé ; mais non, personne n'est venu, aucun appel téléphonique non plus à signaler.

Le groupe émet alors la bonne hypothèse : « Aucun doute, Jacques avait donc dû se réfugier au « Vieux Laeken », nous en étions tous persuadés. Il était exactement 1h30 à l'horloge du bureau de police quand nous quittâmes la 8ème division ». Cinq minutes plus tard, pour en avoir le cœur net, on arrive au café.

### **« Nous y trouvâmes Jacques allongé sur le ventre sur la banquette de la salle, derrière le café. Le patron du café, Louis Verlaet, nous raconta ce qui s'était passé »**

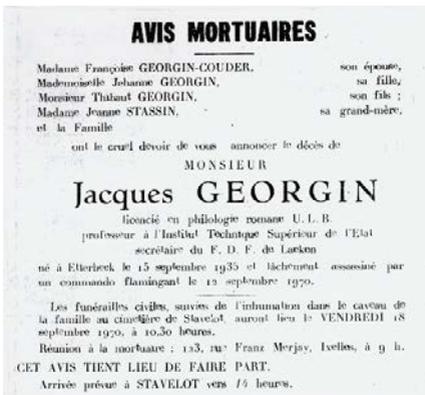
Dix minutes plus tôt, en effet, Jacques Georgin était arrivé, pâle mais lucide, ne se plaignant d'aucune douleur mais annonçant en s'attablant : « Eh bien ça y est, c'est arrivé, nous venons d'être attaqués par des flamingants. Gilbert est blessé ! ». Il avala le verre d'eau que le patron lui avait tendu et

aussitôt, se dirigea vers les toilettes où il commença à vomir. Le patron ne s'alerte pas encore, ne décelant aucune blessure apparente ; il pense à une crise de nerfs et conseille à Jacques Georgin de se reposer sur la banquette – là où le groupe emmené par Émile Guillaume le retrouve à 1h35, gémissant et se tenant la poitrine, ne semblant plus conscient, puis soudain glissant sur le dallage. On appelle le 900 via le bureau de police où incidemment, on explique que le camarade disparu a été retrouvé mais qu'il semble mal en point.

« Gilbert couvert de sang essaye la respiration artificielle » en attendant l'ambulance qui arrive rapidement et qui transporte Jacques Georgin à l'hôpital Brugmann. « Hélas, sans que nous nous en rendions compte, Jacques avait expiré avant de prendre place dans l'ambulance. » Dans son témoignage, Émile Guillaume estime que le refus qui lui est fait, à lui un proche ami (il est le parrain de Jehanne, la fille de Jacques), de grimper dans l'ambulance pour accompagner le malade est une preuve que ce décès inaperçu s'est déjà produit. Mais il est tellement impensable, tellement impossible ! Jean Caroyez et Émile Guillaume suivent l'ambulance. À l'hôpital, ils ne comprennent pas ce qu'une infirmière essaie de leur faire comprendre à demi-mot : il n'y a plus rien à faire.

## « L'affolement dans lequel nous nous trouvions ne nous permit jamais de comprendre que nous avions perdu notre ami »

Ils décident de se retrouver tous au « Vieux Laeken ». L'hôpital a demandé qu'on prévienne Françoise Georgin, dont la présence est réclamée par le médecin.



Avis de décès de Jacques Georgin

Vingt minutes passent dans l'attente de nouvelles qui ne viennent pas. Alors Émile Guillaume rappelle l'hôpital. L'infirmière lui dit : « À quoi bon, des nouvelles ? Il ne faut tout de même pas vous arrondir les coins, n'est-ce pas, Monsieur ? »... Mais l'ami ne veut pas encore comprendre. La réponse ne lui semble pas claire. Arrive alors au « Vieux Laeken » le commissaire-adjoint Van den Houte qui commence à interroger Émile Guillaume en lui déclarant que le Parquet était déjà prévenu. « À ma surprise de voir un substitut du procureur du Roi s'occuper de cette affaire, il me répondit, croyant que j'étais au courant : « Vous savez que M. Georgin est mort. L'hôpital nous a prévenu », témoigne-t-il par écrit, deux mois après

les faits, dans le texte qu'il a laissé aux enfants, Jehanne et Thibaut. « La suite est difficile à décrire. Consternation, effondrement de tous ceux qui étaient là. Scène déchirante lors de l'arrivée de Françoise ».

**Jacques Georgin est mort.  
L'affaire Jacques Georgin commence.**

L'enquête démarre bien par un hasard douloureux. Gilbert Lombaerts, conduisant Françoise Georgin à l'hôpital, a reconnu les agresseurs en train de coller des affiches Volksunie place Bockstael. L'apprenant immédiatement, le commissaire abandonne ses interrogatoires, d'autant que l'immatriculation de la camionnette Volkswagen, 154.U.8, a été relevée. À trois heures du matin, six membres du commando sont interpellés ; les trois autres suivront dans la matinée.

Émile Guillaume conclut son témoignage écrit de la sorte :

**« Ils se sont rués vers lui, s'occupant à peine de Jean Caroyez. Ils se sont acharnés sur notre ami, le rouant de coups. Voudraient-ils le tuer ou simplement le battre ? Nul ne le saura jamais. (...) De qui avaient-ils reçu l'ordre ? Pourquoi cette sauvagerie dirigée particulièrement contre un homme peu ou pas connu des adversaires politiques, lui, le timide, l'obscur travailleur ? »**

Toute sa vie, cette question tarauda le futur sénateur. Déjà là, on sent qu'il culpabilise. « Pourquoi, oui, pourquoi ? (...) Jacques portait la barbe, tout comme moi. Ces barbes étaient toutes deux dessinées suivant la même ligne. Il est si facile dans la nuit de confondre deux hommes de même taille, de même corpulence, tous deux barbus. Dans plusieurs interviews, plus tard, il réaffirmera que le changement de trottoir décidé pour éviter le poste de police fut peut-être décisif dans cette confusion.

Immédiatement, la mort de Jacques Georgin fait la une des journaux. « Le Soir » titre en sous-manchette « Un militant FDF assassiné à coups de gourdin à Laeken ». Mais il n'est pas le seul à s'émouvoir. Sous la plume de Jacques Guyaux, on peut lire dans « Le Peuple » : « Les flamingants ont recruté des cogneurs dont on sait aujourd'hui qu'ils peuvent être des tueurs : il n'y a pas de cloison entre les degrés de brutalité (...). Ils ont cherché inspiration et modèle chez les nazis : on tue en 1970 à Bruxelles un colleur d'affiches selon la même méthode dont ils se servaient en 1931 pour lyncher des commerçants juifs à Berlin ». Dans « La Dernière Heure », Gaston Williot signe une colonne de ses initiales : « On connaît maintenant les auteurs de cet acte criminel. Ils appartiennent à la pègre de la politique belge et l'assassinat qu'ils ont commis s'inscrit dans la perspective quasi-normale de leur activité ».

L'émotion est grande. Elle est résumée par l'éditorial que publie « Le Soir ». Il n'est pas signé mais je sais qui l'a écrit : Charles Rebuffat, mon oncle, à l'époque rédacteur en chef-adjoint du journal où à la suite d'un examen public, je venais d'être titularisé, comme une vingtaine de jeunes journalistes la plupart issus des universités. « Un homme a été assassiné cette nuit, un autre sérieusement blessé. Ils n'ont pas été victimes de coups malheureux, lancés dans la confusion

d'une bagarre qu'ils auraient contribué à provoquer. Ils ont été assaillis froidement, délibérément, à dix contre deux, par un commando motorisé. (...) Il ne s'agit pas d'un accident, mais d'un crime. Il n'a peut-être pas été voulu, mais le risque, au moins, en a été volontairement couru, comme le prouve encore les affiliations respectives des agresseurs et de leurs victimes : on ne s'est pas trompé de cible. (...) Il faut oser dire que c'est un crime pour que les hommes responsables de ce pays, quelle que soit leur appartenance idéologique ou linguistique, se décident enfin à prendre toutes les mesures légales pour mettre un terme à l'existence et aux méfaits de ces milices armées, organisées, que l'on a vu croître et embellir sous des uniformes nostalgiques ».



Photos de militants du VMO

Bien entendu, cette émotion est parfois nuancée. En surface, tout le monde condamne l'usage de la violence. Parmi les six membres du commando arrêtés peu après les faits, deux se revendiquent du VMO, Vlaamse Militanten Orde, et deux de la Volksunie. La VMO alla même jusqu'à se fendre d'un communiqué dénonçant la violence.

Le VMO, cependant, se mettra assez vite en veilleuse et fera place à un autre groupuscule violent, le TAK (Taal Aktie Komitee), dont l'acronyme évoque désagréablement le bruit d'un gourdin tombant sur un homme. De façon générale, la mort de Jacques Georgin fera réfléchir au fait que le folklore de l'affichage sauvage était à proscrire (il sera aussitôt interdit entre 22 heures et 7 heures), puisqu'il pouvait déboucher sur la mort d'un homme à qui aussitôt un juste hommage est rendu. Car ce n'était ni la gloire ni le pouvoir qui l'intéressaient : il défendait ses valeurs, tout simplement et tout modestement, dans la bonne humeur et l'engagement, refusant d'être candidat à quoi que ce soit. Là aussi, il faut se replacer dans l'époque. Le conflit communautaire belge connaît à l'époque une fièvre malsaine qui, après avoir couvé pendant une dizaine d'années, a débouché sur un compromis, les lois Gilson, qui ne satisfont personne et qui créent des frustrations susceptibles de créer des colères et de la violence. Oui, en ce sens, quand elle éclate, l'affaire Georgin est un aboutissement de ce phénomène montant et elle n'apparaît même pas comme inattendue. Le « Pourquoi Pas ? » écrit : « Ils viendront tous aux funérailles et tous pleureront leurs larmes de vieux crocodiles recuits dans leurs haines (...). Ce sont eux, cependant, les responsables. S'ils n'ont pas armé le bras, au moins ont-ils armé les cœurs ; au moins ont-ils, par lâcheté ou complicité, permis que les choses en viennent là ».

Une polémique feutrée mais bien réelle s'installe assez vite. La Belgique dite de papa n'est pas encore autant réformée qui allait l'être dans les décennies suivantes, de réforme de l'état en réforme de l'état. « La Libre Belgique », à l'époque clairement catholique et conservatrice, tient une ligne politique belge qui prétend mettre sur le même pied les extrémistes qui concourent selon elle à disloquer le royaume,

mettant dans le même sac Volksunie et FDF et érigeant sans cesse le raccourci fédéralisme-séparatisme en un dogme qui désigne les hérétiques. Léon Defosset, député FDF et qui allait devenir et rester très longtemps bourgmestre d'Etterbeek, observait ceci dans une conférence de presse relatée par l'agence Belga : « Nous n'avons pas de réaction de vengeance et nous lançons un appel au sang-froid. Mais nous voudrions que cet appel soit également compris par ceux qui tentent de faire passer les militants du FDF pour des extrémistes et des inciviques. Il est impossible actuellement pour le FDF de faire sa propagande dans les communes de Bruxelles sans que ses affiches ne soient surchargées de croix gammées. Or le FDF est le parti qui a dans ses membres la plus grande densité d'anciens résistants ».

Sans faire l'amalgame popularisé par un Jacques Brel polémiste dans une chanson de son dernier disque, on voit que le trait attribué à l'archétype flamand, « nazi pendant les guerres et catholique entre elles », auquel s'oppose l'idée d'une Résistance, est présente dans les esprits en 1970, vingt-cinq ans après la fin de la seconde guerre mondiale. Dans « Le Soir », Charles Rebuffat remet les choses au point : « Et qu'on ne vienne pas dire que nous écrivons ceci par sympathie pour qui que ce soit, ni surtout par haine du peuple flamand. Nous sommes convaincus que l'écrasante majorité du peuple flamand, y compris celle de la Volksunie, réproouve avec horreur les forfaits de quelques égarés ».

La presse flamande, au reste, n'est pas tendre avec le VMO. Dans la « Volksgazet », le vice-président du PSB, Jos Van Eynde, fait observer qu'au cours des campagnes électorales précédentes, des bandes du VMO, équipés de talkie-walkies, molestaient également les militants flamands de gauche, rappelant étrangement les pratiques d'un passé récent. Il conclut que les fascistes flamands, avant et au cours de la dernière guerre, ont nui aux intérêts respectables de la Flandre et ont procuré un martyr à la cause antiflamande. La "Gazet van Antwerpen" ajoute qu'on ne pouvait rendre pire service à la cause flamande à Bruxelles que ce qui venait d'arriver et qui accréditait l'idée fautive d'une « terreur flamingante » (en français dans le texte). Le journal poursuit en rendant hommage au FDF qui a appelé au calme plutôt qu'aux représailles. Le « Nieuwe Gids », lui, repart dans la mise dans le même sac des groupes nationalistes en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles qui ont en commun les chevaliers des demi-vérités, ennemis des nuances... Le président du CVP, le parti social-chrétien flamand, Norbert Vandekerckhove, envoie un droit de réponse au « Soir » dans le même ton : « Ce n'est pas parce que le FDF exprime en français les mêmes idées comme la Volksunie qu'il en soit meilleur au point de vue national. Ce n'est pas la chronologie des faits qui est importante au point de vue politique, mais l'existence et la croissance de ces mouvements extrémistes qui mettent en danger les institutions et l'ordre démocratique ».



Le journal lui répond en dessous que nier la chronologie des événements, c'est attribuer à des effets sans cause le nombre appréciable de sièges que les partis francophones ou wallons recueillent. « Ce serait un phénomène quasi-inexplicable. La gestion des affaires nationales, à laquelle son parti a été mêlé depuis des décennies, n'a rien à voir là-dedans, non plus que les exigences croissantes de la majorité flamande : cette gestion et ces exigences sont, en effet, d'une grande sagesse et d'une grande équité ».

L'affaire débouche sur des interpellations parlementaires, des rappels de la loi réprouvant les milices privées et des portraits du jeune disparu. Ces portraits, notons-le, sont tous concordants, bien au-delà du respect dû aux morts. Bref, un chic type, un gars bien, l'inverse d'un baroudeur, un Bruxellois de souche wallonne attaché à la terre de ses ancêtres, à la langue française qu'il professait, un épicurien soucieux des autres et des messages à faire passer à ses enfants. Son testament philosophique, rédigé peu avant, en témoigne (nous le publions par ailleurs in extenso).

Le vendredi 18 septembre 1970, les funérailles de Jacques Georgin constituent un nouveau moment de grande émotion, amplement couvert par la presse. Elles ont été soigneusement organisées toujours dans le même esprit : rendre hommage à un homme estimable et dénué de tout sentiment de haine vis-à-vis de l'autre. Elles se déroulent en deux temps, à Ixelles d'abord, rue Franz Merjay, au domicile de Jacques Georgin, à Stavelot ensuite où il avait exprimé le vœu d'être inhumé dans un document daté du 20 février 1967, transmis à ses exécuteurs testamentaires, dont Émile Guillaume, en même temps que son testament philosophique.



Funérailles de Jacques Georgin

« Mes nom, prénom ainsi que les millésimes de naissance et de décès seront inscrits sur une pierre tombale aussi sobre que celle de mes parents à Stavelot, mais dépourvue de croix ».

Plusieurs centaines de personnes, quinze cents, estime la presse, connues ou anonymes, y assistent. On rappelle que ce qu'il souhaitait, et qu'il avait rappelé dans son testament philosophique, était le triomphe du respect de l'autre en Belgique et dans le monde. Des documents photographiques et cinématographiques nombreux en attestent, de même qu'ensuite, pour l'inauguration d'une stèle qui existe toujours, bien qu'elle ait été à plusieurs reprises abîmée ou salie par des inconnus dont il n'est pas difficile d'imaginer l'appartenance à des groupuscules extrémistes.



Image de la RTBF

Groupuscule est d'ailleurs peut-être un mot trop optimiste. Car l'un des condamnés a connu par la suite un bel avenir politique : il est devenu sénateur du Vlaams Blok. Mais j'anticipe la dernière partie de ce récit des faits, consacrée aux procès.

La stèle fut inaugurée à la date du premier anniversaire de la mort tragique de Jacques Georgin, le 12 septembre 1971, à Schaerbeek, avenue Huart-Hamoir, à 10 heures, et fut suivie d'une cérémonie d'hommage au théâtre 140.

Basile Risopoulos, qui fut un grand avocat et aussi longtemps un parlementaire FDF, y prononça un discours remarquable, qui vaut bien quelques extraits. « Certains osent parler, dans la presse flamande, de Bruxellois à demi-francisés, comme certains colonialistes parlent de nègres mal blanchis. (...) Je crois qu'aucun d'entre nous ne méprise la langue flamande. Je me réjouis, moi, de tout ce qui s'est écrit de beau en flamand et Van de Woestijne ou Streuvels me sont chers. (...) Ah, comme nous voudrions dire à tous ceux qui, par faiblesse ou par calcul, font la risette aux puissants de l'heure, que leur finesse est courte. (...) Ces Machiavels peuvent relire Pascal : « Es-tu moins esclave pour être aimé et flatté de ton maître ? Tu as du bien, esclave : ton maître te flatte, il te battra tantôt ». Notre force, mes amis, nous la tirerons des épreuves passées, et d'un deuil comme celui qui nous a tant émus, sans distinction de parti, l'an passé. Nous ne méprisons personne, nous ne haïssons personne. Mais nous ne céderons pas ».

Dans l'intervalle, l'enquête suivait son cours. On sait que neuf assaillants furent placés sous mandat d'arrêt ; ils reconnurent les faits du bout des lèvres, d'accord avec l'incontestable, ils étaient bien présents, mais niant pour la plupart avoir donné des coups aux militants molestés. Ils affichaient une contrition sur la sincérité de laquelle il est permis d'émettre quelques doutes.

À la Chambre, suite à la question du député CVP Jos Chabert,

un incident opposa le député Volksunie Vic Anciaux et le ministre de la Justice, Alfons Vranckx. Je le rapporte car il aborde le point qui sera la clef de la procédure, tant civile que pénale. La question de Jos Chabert est posée très rapidement : le 22 septembre, dix jours après la mort de Jacques Georgin, il demande si l'on a déjà établi les causes de sa mort. Le ministre commence par regretter que la question soit posée en soulignant qu'il doute fort qu'une discussion sur les causes de sa mort apaise ou console les proches de Jacques Georgin, d'une part, et que de l'autre, il y a neuf prévenus dont les droits doivent être sauvegardés : ils sont placés sous mandat d'arrêt. D'ailleurs, ajoute-t-il, de schuldigen (les coupables) déplorent aujourd'hui leur action. Il déclare que le conseiller provincial anversois qui a déclaré publiquement que la mort de Jacques Georgin n'était pas due aux coups mais à un accident cardiaque l'a fait sans savoir si cette hypothèse était fondée ou non. Puis il cite la conclusion du cardiologue (j'ai traduit les propos d'Alfons Vranckx, qui visiblement reprend entre guillemets une phrase de l'expertise) : « Les coups sur la cage thoracique avec les fractures subséquentes des côtes ont provoqué des ecchymoses de l'une des artères coronaires avec thrombose ultérieure ». Et il conclut lui-même que « ceci détermine sans doute possible qu'il y a un lien entre cette action brutale et la mort de la victime ».

Vic Anciaux, qui est médecin, revient sur tout cela le 1er décembre. Il faut dire que le juge d'instruction avait recommandé la libération des neuf hommes à la Chambre du Conseil qui, selon la loi belge confirme chaque mois le mandat d'arrêt décerné, à l'audience du 12 novembre. Le parquet ne s'y est pas opposé, avertissant les avocats qu'il n'est pas nécessaire de plaider. (Je reste tout de même très heurté, dans les principes, avec ce qu'en audience publique, députés et ministre font de la présomption d'innocence et du secret de l'instruction). Or, que s'est-il passé qui expliquerait le maintien en détention provisoire ? Le député se demande s'il n'y a pas une volonté répressive à sens unique (sous-entendu venue d'en haut) qui expliquerait la volte-face du procureur du Roi, requérant finalement le maintien en détention. Le ministre rétorque que le député s'est bâti un roman puis se défend un peu piteusement. S'il a dû devant la Chambre parler peut-être un peu prématurément d'une affaire judiciaire en cours, c'est parce qu'on lui a posé la question et que si cette question a été posée, c'est parce qu'un conseiller provincial s'est répandu en déclarations publiques à propos de la mort du militant FDF ; qu'il n'est pas médecin et donc n'a aucune compétence en ce domaine ; et qu'en disant schuldig il n'a en rien préjugé, bref qu'il a usé du mot dans son sens courant...

Pourtant tout le fond de l'affaire est là. Les neuf prévenus sont libérés après trois mois de détention préventive ; l'instruction est close. Comme il n'y a plus personne sous les liens du mandat d'arrêt, il faut attendre une bonne année avant que la 20ème chambre du tribunal correctionnel de Bruxelles (les neuf

hommes ayant choisi la procédure en langue néerlandaise) s'occupe de l'affaire. La défense conteste que les coups soient la cause directe du décès, s'appuyant sur des contre-expertises médicales. Quant aux prévenus, ils maintiennent en majorité qu'il y a eu échange de coups, certes, mais qu'à titre individuel, ils n'ont pas frappé Jacques Georgin, du moins avec l'intention de le blesser. Le 6 avril 1972, la 20ème chambre prononce son jugement : quatre des agresseurs sont condamnés et cinq acquittés. La condamnation la plus sévère est de 13 mois de prison avec sursis. Sur le plan civil, le tribunal accorde à titre provisionnel 500.000 francs à Mme Françoise Georgin et 250.000 francs à chacun ses deux enfants mineurs, et charge un professeur de l'université de Gand d'étudier le dossier médical de la victime afin de déterminer quelle était son espérance de vie (il avait 34 ans au moment des faits).

En appel, pourtant, la décision sera différente. La 16e chambre de la cour d'appel, en effet, retient la thèse de la responsabilité collective et n'acquitte plus personne quand elle rend son arrêt le 28 février 1973. Les neuf prévenus sont condamnés pour coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner à des peines s'échelonnant de trois mois à un an de prison, toutes assorties d'un sursis de cinq ans. Mais sur le plan civil, l'affaire est loin d'être close. Il faudra attendre encore cinq ans...

La thèse de la défense n'a pas varié et s'appuie sur l'expertise du professeur gantois, estimant que Jacques Georgin n'avait plus qu'une espérance de vie fort courte, de six ans, à cause d'un très mauvais état de santé. Les avocats de la famille, dont le bâtonnier Jean Van Ryn, avancent que Jacques Georgin se savait malade, qu'il pouvait se soigner et être soigné, et en conséquence vivre bien plus longtemps. De longues plaidoiries se tiennent en mars devant la 9ème chambre de la Cour d'appel de Bruxelles, qui rend son arrêt le 19 avril 1978, retenant l'hypothèse tout de même assez sordide d'une espérance de vie de six ans et double la somme provisionnelle, plus les intérêts de la partie non encore versée, deux millions de francs – pour la mort d'un homme de 34 ans à une époque où il est vrai, la cardiologie et la chirurgie cardiaque n'étaient pas encore ce qu'elles sont devenues par la suite.

## **Ce n'est pourtant pas la fin de l'histoire.**

En 1991, l'un des agresseurs, Roeland Van Walleghem, presque 21 ans au moment des faits, condamné à quatre mois de prison avec sursis en appel, est élu sénateur Vlaams Blok à Bruxelles, ce qui suscita une résurgence douloureuse de cette affaire. On sait que le Vlaams Blok s'est dissous de lui-même le 14 novembre 2004, se muant en Vlaams Belang. Ce changement de dénomination était une parade à la perspective de perdre à court terme la dotation publique du parti, étant donné que trois associations proches avaient



Stèle commémorative - Schaerbeek

vu leur condamnation coulée en force de chose jugée pour avoir prôné la xénophobie. Le VB avait en outre prudemment gommé de ses statuts le renvoi des immigrés non-européens. On sait aussi que ce parti, qui comme bien d'autres de ses semblables essaie de cacher son caractère d'extrême-droite derrière une vitrine ripolinée, après avoir longtemps décliné, a triomphé lors des élections législatives du 26 mai 2019, devenant la seconde force politique au Parlement flamand et obtenant 18 sièges sur 150 au Parlement fédéral, soit six fois mieux qu'en 2014...

Est-ce une problématique purement belgo-belge ? On peut le penser, d'une certaine façon, mais si Bruxelles et la Wallonie, où l'extrême-droite obtient des résultats minimes, font figure d'exception, si la connexion entre des nostalgiques du nazisme et de la collaboration et une partie du mouvement flamand est une particularité qui subsiste encore, il n'en reste pas moins que la violence n'est pas éradiquée et que les crimes politiques existent toujours, ce livre en témoigne. Les craintes que l'on peut émettre, non seulement ici mais partout, s'accroissent au fur et à mesure que l'on sent bien la naissance d'une crise de civilisation qui menace des valeurs auxquelles nous tenons, nous, démocrates de toutes tendances. « Mais il ne faut pas chanter victoire : le ventre est encore fécond, d'où est issu la bête immonde »... Il est difficile de rester civilisé face à la barbarie. Mais c'est notre devoir. Le trajet des victimes qui ont survécu en est la parfaite illustration. Orphelins dès leur plus jeune âge, perdant leur mère d'une longue maladie alors qu'ils entamaient leur vingtaine, ni Jehanne ni Thibaut GeorGIN n'ont jamais accusé un destin contraire et de leur drame personnel initial, ils ont gardé la conviction inébranlable qu'il ne fallait rien céder du respect d'autrui. Leur père écrivait : « De tout cœur, je souhaite le triomphe du respect de l'autre dans le monde et en Belgique ». Ce père qu'ils ont peu ou presque à peine connu, qui prônait « la nécessaire union de tous les représentants de l'espèce » et qui leur conseillait dans ses derniers mots d'être heureux, bons et honnêtes, valait bien qu'on rappelle combien précieuses sont nos libertés, combien nécessaire est notre tolérance et combien le rappel de l'histoire devrait nous prémunir de sa répétition dans un monde idéal.

Un monde où l'un de mes amis ne devrait jamais eu avoir à me confier : « Pour moi, la question n'est pas de savoir s'il était cardiaque ou non, mais de me dire que sans ces coups, j'aurais pu le connaître ».

# Thibaut et Jehanne Georgin,

*enfants de Jacques Georgin*

## **A Françoise, notre maman, à Jacques...**

Thibaut n'a pas le souvenir du jour où il a pris conscience de l'absence de père. Il n'a guère plus le souvenir du jour où il a pris conscience des raisons pour lesquelles il n'avait pas de père.

Enfant remuant, effronté, il se rappelle des regards de compassion des personnes qui, apprenant sa filiation, faisaient preuve d'une bien maladroite bienveillance à son égard ne contribuant pas à cadrer l'enfant insolent qu'il était.

La figure de notre père a toujours été fortement présente dans notre petite « tribu ». Si notre mère Françoise restait peu diserte sur son histoire avec notre père et sur les événements tragiques de 1970, Jehanne aimait à mettre en avant les bribes de souvenirs qu'elle avait avec son papa. Un père apparemment sévère voire « soupe au lait », mais aussi un papa gâteau avec sa petite princesse. Thibaut avoue qu'il lui est arrivé de se sentir un peu jaloux de ces souvenirs qu'il n'avait pas.

Nous avons été heureux de faire plus ample connaissance, un peu plus tard, avec ce père alors qu'il nous arrivait d'aller nous inspirer dans ses archives pour améliorer nos fiches de lecture dans le cadre de nos cours de littérature française. Nous étions impressionnés par ses bostons quadrillés annotés de sa main à l'encre bleue et rouge, structurés et bien classés où il consignait ses notes de lectures sur « Germinal », « l'Œuvre au noir », « La Peste » ou encore « Bel ami ». Il nous revenait alors les mots de ses amis Emile Guillaume, Jean Carroyez et Gilbert Lombaerts, lorsqu'ils nous rendaient visite, qui, pudiques mais sensiblement émus, louaient ses talents de secrétaire efficace et dévoué de la section locale du FDF de Laeken.

Durant nos fouilles dans son grand bureau de professeur dans notre maison rue Merjay, il nous était également arrivé de lire captivés quelques copies de travaux d'élèves sur lesquelles figuraient ses corrections manuscrites. Nous constatons son niveau d'exigence mais aussi un humour cabotin dans ses évaluations d'élèves pas toujours modèles.

Notre mère Françoise s'est investie sans compter pour nous éduquer seule. Décédée trop tôt en 1989, alors que nous n'avions que 23 et 21 ans, suite à un cancer diagnostiqué 4 ans plus tôt, elle nous a transmis les valeurs de tolérance et de partage qu'elle appliquait en étant toujours disponible pour les amis ou les cousins qui venaient chercher une écoute sans jugement ou un endroit où loger quelques jours ou... quelques mois.

Nous tenions à remercier Défi - anciennement le FDF - qui, durant de nombreuses années, fut aux côtés de la famille, notre mère et nous. Suite au décès tragique de notre père une collecte fut organisée et un fonds Georquin fut constitué pour nous soutenir durant nos études. Les présidences successives du parti ont assuré sa bonne gestion jusqu'à sa remise aux jeunes adultes que nous étions à la majorité de Thibaut. Nous nous rappelons plus particulièrement des échanges avec Georges Clerfayt qui témoignait d'une grande disponibilité à notre égard.

Aujourd'hui Jehanne est enseignante au Lycée communal Guy Cudell à Saint Josse ten Noode. Elle y donne des cours de biologie et d'éducation physique à des enfants de 12 à 18 ans. Elle est passionnée par son métier. Elle s'est investie avec énergie et discrétion dans des projets au sein de l'école, une pièce de théâtre "Les Arabesques du Savoir", pièce écrite par sa collègue professeure de français Sabiha El Youssfi, qui relate la richesse de la culture arabe; des cours en classe accueil pour des primo-arrivants ou encore le projet Migra'Focus en 2019 entre le photographe Bertrand Vandeloise, le Lycée Guy Cudell et l'Espace Magh. Il vise à permettre à de jeunes élèves bruxellois d'offrir une nouvelle image des migrants

Thibaut est consultant en gestion d'entreprise et administrateur de sociétés. Il travaille dans les trois régions du pays ainsi qu'à l'étranger en trois langues. Il est particulièrement engagé dans les réflexions visant à rendre l'économie européenne et mondiale plus en phase avec les défis climatiques, environnementaux et sociétaux que notre civilisation se doit de gérer pour assurer l'avenir de nos descendants partout dans le monde. Ces défis impliquent, à ses yeux, une nécessité mais plus encore une unique opportunité de repenser un modèle économique trop souvent prédateur des communs, peu efficient et bien peu inclusif à l'échelle de la planète ou à l'échelle d'un pays où de nombreux concitoyens sont laissés pour compte.

Charlie, fils de Jehanne âgé de 20 ans et Ernest, fils de Thibaut, âgé de 24 ans aujourd'hui, ont reçu de la part de leurs parents les mêmes valeurs de tolérance, d'ouverture au monde et aux autres par, notamment, les études, la musique et le sport.

Le texte du testament philosophique de leur grand-père figure toujours en évidence dans le chalet familial - une ancienne étable aménagée - situé sur la commune de Stavelot, un terroir qu'il aimait tant. Notre mère et lui avaient fait l'acquisition de ce modeste bâtiment durant les années 60. Ce texte, écrit en 1967, trois ans avant son décès, fait aussi partie de notre histoire. Nous restons, chaque jour, marqués par l'humanisme et l'esprit d'ouverture dont il témoigne mais aussi admiratifs de sa pertinence face aux dérives actuelles de notre monde.

*« Je n'ai jamais douté de la compatibilité des mouvements centripète et centrifuge : mon culte de la vivifiante tradition locale ne s'est jamais démenti ; il ne s'oppose aucunement dans mon esprit à la nécessaire union de tous les représentants de l'espèce. Races, nations ou fédérations continentales m'ont toujours paru dangereuses ».*

Il est difficile d'imaginer que l'homme qui écrivit ces lignes appelant à la tolérance allait mourir suite à un assaut prémédité de neuf extrémistes décervelés par des messages de haine. Des « adversaires » qu'il cite et à qui il demande pardon dans son texte -sic-.

*« Qu'amis, relations, adversaires et même ennemis, que supérieurs, confrères, élèves veuillez bien accepter ici mes excuses : j'ai au cours de mon passage commis des maladroites, des erreurs, voire des lâchetés ; je demande le pardon de tous ceux que mes défaillances ou mes entêtements ont meurtris : j'ai toujours essayé de rester moi-même, je n'y suis pas toujours parvenu ».*

Notre mère et nous n'avons jamais cédé à l'idée de vengeance à l'encontre des auteurs de ces actes ; ce même, alors qu'une quinzaine d'années plus tard, notre mère nous relatait son face-à-face glacial et impromptu avec un des auteurs de l'assaut, croisé alors qu'il œuvrait à la caisse d'un supermarché de Forest. Souvent, alors qu'il nous arrivait en famille ou à l'école de parler de la peine de mort, je me rappelle de l'étonnement suscité par nos positions en faveur de son abolition.

L'absence de tout esprit de vengeance ne signifie nullement l'absence du moindre regret quant à la manière dont le procès des auteurs des actes commis dans la nuit du 11 au 12 septembre 1970 s'est déroulé. Pour éviter la Cour d'Assises, la stratégie des avocats de la défense consista à présenter les faits comme une « simple rixe » entre colleurs d'affiches remontés de deux partis rivaux. Que l'affrontement avait, bien malheureusement, mal tourné et entraîné la mort d'une personne à la santé fragile sans intention de tuer.

Des expertises sur son état cardiaque mais aussi l'existence même de son texte « testament philosophique » rédigé alors qu'il avait 32 ans, furent présentées comme pièces probatoires visant à démontrer qu'au vu de son état, il n'était pas prudent de sortir la nuit coller des affiches durant une campagne électorale tendue....

C'est bien ce malentendu que nous regrettons profondément. Certes, notre père était un militant de base du parti FDF - pour se consacrer à sa famille et son travail, il avait refusé à se présenter comme candidat alors qu'il en fut sollicité. Certes, il était engagé, habitant Ixelles, dans la section locale de Laeken, dans une campagne qu'il jugeait juste. Il n'était pas pour

autant un bagarreur ou un arrogant fransquillon provocateur. Il est tombé sous les coups délibérés d'un groupement extrémiste instrumentalisé par des forces politiques qui, par leurs discours, ont légitimé ce passage à l'acte.

Ce regret, cette blessure se ravivèrent quand nous avons appris, en 1991, l'élection d'un des assaillants, Roeland Van Wallegghem au Sénat sur la liste Vlaams Blok puis en tant que député régional à Bruxelles.

Aujourd'hui, cinquante ans plus tard, au-delà du décès de notre père suite à la violence de membres fanatisés de la milice VMO, c'est bien un contexte ambiant et les risques de dérives que nous entendons rappeler dans cet ouvrage. Un engrenage à la base d'actes qui tendent, bien tristement ces dernières années, à se rééditer stimulés par des messages de rejet prononcés par des figures politiques populistes et racistes mais aussi par des figures politiques au rationalisme décomplexé et diffusés sur les média et réseaux sociaux.

Notre modeste initiative se veut être un appel à la raison pour sortir d'un cercle vicieux dans lequel toutes nos démocraties tendent à évoluer. Face aux crises, aux tensions économique-sociales, la spirale du repli sur soi, la stigmatisation d'humains en fonction de leur couleur de peau, de leur origine, de leur religion, de leur culture ou langue, ce vortex qui tire toute notre civilisation vers le bas et... vers sa perte inexorable.

Nous ne pouvons nous résoudre à contempler cette triste évolution sans réagir. Dans la société, dans le monde culturel, face aux enjeux climatiques et environnementaux mais aussi aux défis d'une société où les écarts de richesse augmentent, des voix de plus en plus nombreuses se font entendre pour une autre société, pour d'autres relations aux « autres ». Puissent ces initiatives l'emporter face aux comptables boutiquiers nés quelque part, aux populistes opportunistes ou pire encore aux fanatiques nostalgiques des heures les plus sombres de notre humanité. Ainsi seulement, notre père ne sera pas mort pour rien...

**Jehanne et Thibaut Georgin**

Je suis entrée au FDF après le décès de votre père. Ce sont ses proches qui m'ont raconté l'homme qu'il avait été, la qualité de sa militance à un moment politique difficile, en butte aux attaques virulentes et aussi méprisantes, venant du nord du pays, mais aussi, hélas, du sud ; Il ne faisait pas bon de ruer dans les rangs. J'ai personnellement un souvenir cruel des attaques personnelles contre mon père lors de sa prise de position, sonnait le cri d'alarme sur l'avenir menacé des Francophones comme Jacques Georgin. Votre père fut, et à quel prix !, un de ceux pour qui l'usage de l'action venait enfin avec les déclarations. La menace qui était en marche contre notre culture et la démocratie, il ne pouvait pas la supporter. Par ce livre, DéFi se souvient de cet homme exceptionnel, de sa culture, de son engagement et c'est un grand honneur pour moi de vous adresser ce message.



**Antoinette Spaak,**

*Ministre d'Etat*

*Ancienne présidente du FDF*

(ce message a été livré par Madame Spaak quelques semaines avant son décès survenu le 28 août 2020)

---

Avant d'adhérer au FDF en 1971, j'étais membre de Démocratie bruxelloise, un petit parti dissident du PSC et créé par François Persoons. Étant échevin de Rhode Saint Genèse, j'en suis devenu, en quelque sorte, le bras droit.

Comme beaucoup d'habitants de ce pays, nous avons été choqués par la mort et les circonstances de la mort de Jacques Georgin, membre du FDF, brutalement agressé et battu à mort par des colleurs d'affiches de la Volksunie, qui étaient, en fait, des membres du VMO. (Vlaams Militante Orde), c'est-à-dire un groupe d'action d'extrême-droite flamande !

En fait, Jacques Georgin collait paisiblement des affiches électorales du FDF, mais il fut pris à partie par les énergumènes précités qui le battirent à mort ! Cela se passa donc pendant la campagne électorale de l'automne de 1970 et la victime de cette agression mourut dans la nuit du 12 septembre 1970.

Pareil événement nous a indignés, nous les membres de « Démocratie bruxelloise » et bien sûr, nous avons exprimé, publiquement, notre indignation devant ces faits, ainsi que notre sympathie vis-à-vis du FDF. C'est ainsi que des liens amicaux se créèrent et se développèrent entre ce parti et nous. Peu après, soit, en Mai 1971, « Démocratie bruxelloise » fusionna avec le FDF.

**Georges Clerfayt,**

*Député honoraire,*

*Ancien président du FDF*

Je n'ai connu Jacques Georgin que comme élève à l'athénée communal de St Josse-ten-Noode; j'avais quatorze ans au moment d'entrer au « cycle supérieur », en troisième latin grec (les années se comptaient en inverse à l'époque), en septembre 1963.

Il était très impressionnant et, pardonnez-moi, il me semblait déjà âgé alors que, je le découvre, il avait 31 ans. Il était titulaire des cours de français et de morale dans tout le cycle supérieur.

Nous étions impressionnés par sa prestance, son cartable en cuir, et ses gants tenus ensemble mais que jamais nous ne l'avons vu mettre. Sa réputation aussi : il ne laissait rien passer et les corrections de dissertation étaient pour les moins bons élèves une épreuve parfois difficile à supporter.

Plus tard, en rhéto, j'ai un souvenir particulier : fan de guitare et de chanson française, j'avais décidé de présenter Barbara et d'expliquer pourquoi ses textes et sa façon de chanter m'émouvaient autant; bien que du bout des lèvres, il accepta mon sujet et après mon élocution, me dit qu'il écouterait cette chanteuse d'une autre manière.

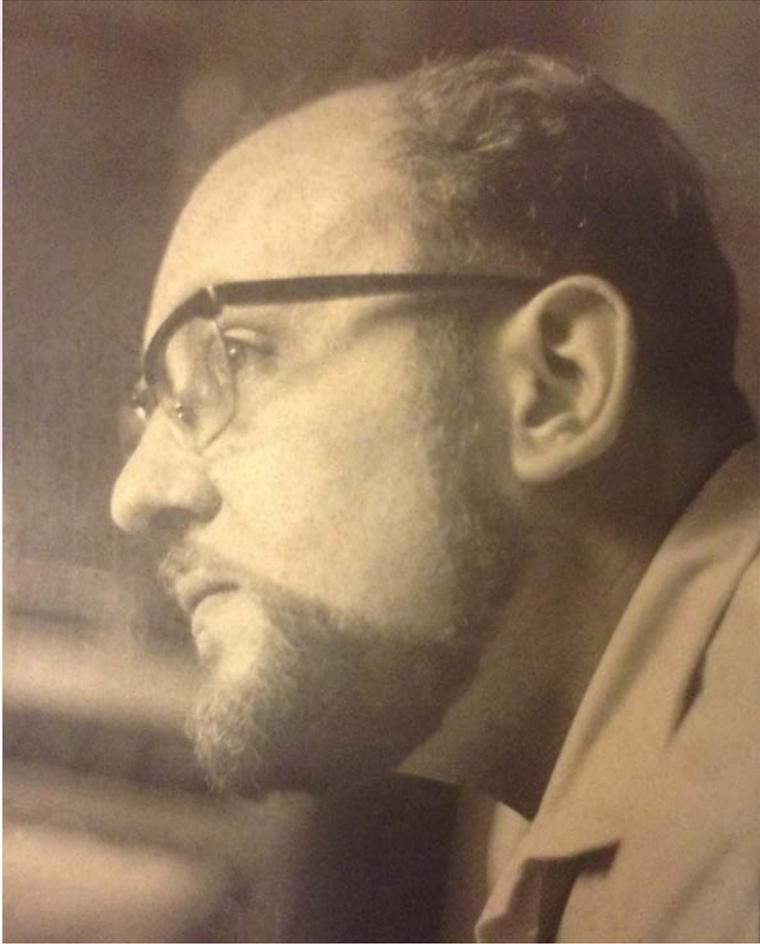
Ensuite, je fis à l'université les mêmes études que lui et il accepta que je preste une semaine entière de cours dans ses classes. Devenue moi-même « prof de français » j'ai adopté ses exigences pour la présentation des dissertations et rédactions : texte sur le centre d'une double page, première correction (en rouge) à droite, et recorection, à gauche, en vert !

Tous ses anciens élèves furent stupéfiés en apprenant son assassinat : d'abord parce qu'aucun de nous ne connaissait son engagement politique et philosophique ; ensuite parce qu'il nous paraissait indestructible et que rien ne semblait pouvoir l'atteindre.

Des années plus tard, je me suis retrouvée préfète des études à Saint Josse. Je cherchais un professeur d'éducation physique et mon œil fut attiré par une candidature, celle de Jehanne, sa fille. La boucle était bouclée

### **Denise Hugo,**

*Préfète honoraire de l'athénée communal  
de Saint-Josse Ten Noode*



Jacques.  
**Georgin**

# Testament philosophique de Jacques Georgin

*Je vous adresse un dernier mot, à vous qui, gentils et fidèles, me reconduisez jusqu'au seuil.*

*Je parle aussi à vous, présents, et absents, amis et connaissances qui avez partagé avec moi quelques bribes du temps.*

*Qu'amis, relations, adversaires et même ennemis, que supérieurs, confrères, élèves veuillent bien accepter ici mes excuses : j'ai au cours de mon passage commis des maladresses, des erreurs, voire des lâchetés ; je demande le pardon de tous ceux que mes défaillances ou mes entêtements ont meurtris : j'ai toujours essayé de rester moi-même, je n'y suis pas toujours parvenu.*

*J'ai toujours aussi voulu tenir compte du perpétuel écoulement des choses et des êtres : là encore j'ai parfois trahi. Que de chaleur dans les intentions, que de tiédeurs dans les actes ; que de tendresse dans les projets, que de dureté dans leur réalisation ! Je suis tranquille si, au moment du départ, je peux compter sur la compréhension de tous quant à mes nombreux manques et excès.*

*De tout cœur, je souhaite le triomphe du respect de l'autre dans le monde et en Belgique : seule la discipline délibérée peut sortir l'homme de l'esclavage et du malheur. L'intolérance comme l'anarchie sont nuisibles ; l'inhumaine standardisation comme le stérile éparpillement causent la dysharmonie.*

*J'ose espérer que la conservation de nos particularismes renforcera l'efficacité de notre unité. Je n'ai jamais douté de la compatibilité des mouvements centripète et centrifuge : mon culte de la vivifiante tradition locale ne s'est jamais démenti ; il ne s'oppose aucunement dans mon esprit à la nécessaire union de tous les représentants de l'espèce.*

*Races, nations ou fédérations continentales m'ont toujours paru dangereuses. Seules, d'une part l'humanité entière, de l'autre la vieille province assez grande pour apporter ses fruits, trop petite pour exercer des méfaits me semblent dignes d'intérêt moral, psychologique et, pour tout dire, politique.*

*Il m'a semblé opportun de soumettre une dernière fois vos pensées et -qui sait- de proposer à votre volonté cette idée. Depuis la fin de mes études universitaires, j'y ai accordé une très grande importance pour la survie et le bonheur de notre descendance.*

*A tous, adieu : ne vous attristez pas outre mesure. Si j'ai pu servir, je ne regrette pas d'avoir vécu. Puisse le bilan maintenant clôturé être positif ! Je dors content si, lors des prochains jours que je voudrais en vos cœurs tout-à-fait semblables aux jours passés, vous pensez de temps en temps, non à cette chose inerte et macabre que l'on va inhumer, mais à un homme, un de vos compagnons de route qui a tenté son possible. Soyez heureux, bons et honnêtes : allez, continuez et corrigez.*

*Bon courage et bonne chance.*

**Jacques Georgin**

Ixelles, le 19 février 1967

# Du meurtre politique comme symptôme d'un mal universel

**Charles-Etienne LAGASSE**

**Président du Centre d'Etudes Jacques GeorGIN**

En Belgique, les meurtres ou assassinats politiques liés à des enjeux nationaux sont exceptionnellement rares. Depuis la seconde guerre mondiale, si l'on excepte les actes de terrorisme, on les compte sur les doigts d'une main : celui de Julien LAHAUT, président du Parti communiste, le 18 août 1950 ; celui d'André COOLS le 18 juillet 1991 ; il faut y ajouter le meurtre de Jacques GEORGIN, dans la nuit du 11 au 12 septembre 1970.

Lorsqu'on évoque des assassinats politiques dans le monde, l'on pense spontanément à ces cas célèbres d'Abraham LINCOLN, de Jean JAURES, du Mahatma GANDHI, de Martin Luther KING, d'Indira GANDHI et de son fils Rajiv GANDHI, de John Fitzgerald KENNEDY et de son frère Robert KENNEDY, d'Anouar EL SADATE, d'Olof PALME, de Benazir BHUTTO ou encore le président sud-coréen Park CHUNG HEE. Les victimes répertoriées ci-dessus furent des figures emblématiques investies dans des grandes causes à rayonnement international relayées par la presse.

Cependant, notre propos est ici de rappeler les meurtres commis par des individus isolés, bornés ou détraqués, conditionnés par le discours de dénigrement ou de haine contre leurs concitoyens, émanant de leurs autorités et se sentant autorisés à passer à l'acte.

Jacques GEORGIN fut une victime jusqu'alors anonyme qui, comme beaucoup de citoyens bruxellois, sortaient la nuit pour coller des affiches pour un parti défendant des principes qui allaient rallier des élus d'autres partis francophones signataires d'un Manifeste commun et auxquels ont adhéré aussi des personnalités universitaires ayant constitué pour la circonstance le « Comité de Salut Public » présidé par le bâtonnier VAN RYN. Il n'était donc pas l'émanation d'un groupe d'activistes.

Les épisodes de la nuit du vendredi 11 septembre au samedi 12 septembre 1970 ont été rappelés ci-avant. Je me limiterai ici à souligner les incidents judiciaires et politiques qui ont suivi.

Le procès pénal dura de longues années en raison des manœuvres dilatoires de la défense. Les coupables furent condamnés pour meurtre sans préméditation à des peines d'emprisonnement allant de trois mois à un an avec sursis et à une amende de deux millions de francs belges.

Deux des condamnés connurent une certaine notoriété dans leurs activités extrémistes. Roger VAN RANSBEECK créa avec son avocat Piet DE PAUW un autre groupe d'action qui deviendra en 1972 le Taal Aktie Komitee. L'autre, Roeland VAN WALLEGHEM, fut élu parlementaire à plusieurs reprises : sénateur élu direct de 1991 à 1995 puis député bruxellois de 1994 à 1999 tout en restant membre du Parlement flamand de 1992 à 1999.

Ces actes criminels sont à situer dans le contexte d'un discours de haine communautaire répandu dans divers milieux médiatiques et politiques en Flandre.

Jacques GeorGIN ne fut pas la seule victime de l'extrême droite flamande. Le 7 mai 2002, vers 4 heures du matin, un double homicide secouait la commune de Schaerbeek, à Bruxelles. Ahmed Isnasni, 47 ans, et Habiba El Hajji, 45 ans, étaient assassinés par un individu connu pour son adhésion aux thèses de l'extrême-droite et sa proximité avec Johan Demol, député bruxellois du Vlaams Blok, devenu le Vlaams Belang.

# Le passage à l'acte : un phénomène universel

Au-delà du rappel de ces tragiques événements, notre intention est de les placer dans le contexte toujours actuel et universel des dérives provoquées par les discours extrémistes de stigmatisation. Des meneurs d'opinion, gouvernants, parlementaires, tribuns ou éditorialistes, anathématisent des adversaires, présentés comme « ennemis du peuple » (expression de Donald TRUMP pour désigner les journalistes critiques) ; les réseaux sociaux amplifient et diffusent les messages primaires et non documentés.

Les exemples qui suivent se concentrent volontairement sur les actes individuels favorisés par les discours ambiants véhiculés par les autorités politiques et commis dans le courant des décennies récentes. Les enjeux sont ici la plupart du temps nationaux. Ne sont donc pas répertoriés les actes de terrorisme, les crimes commandités par une autorité politique ou les tueries de type génocidaire.

## L'AFFAIRE COX AU ROYAUME UNI

La campagne référendaire du Brexit de juin 2016 fut marquée de propos violents, nationalistes et xénophobes. Une semaine avant le scrutin, la députée travailliste Jo Cox, 42 ans, militant pour le maintien du Royaume-Uni dans l'Union européenne, est assassinée par un Britannique d'extrême-droite, décrit par le journal *Le Monde*, comme un loup solitaire « nourrissant une haine obsessionnelle des "traîtres" à la race blanche. Un militant nationaliste isolé sans doute excité par la xénophobie ambiante ».

Ce climat a été officiellement imputé par le Conseil de l'Europe<sup>1</sup> à « la nature intolérante de nombreux discours politiques », qui « sont axés en particulier sur l'immigration ».

Le rapport de cette institution gardienne des standards démocratiques des droits de l'homme en Europe, mentionne explicitement l'UKIP de Nigel Farage, mais également des propos tenus par le premier ministre britannique David Cameron qui, interrogé sur la crise de Calais en juillet 2015, avait parlé de « nuées » de personnes traversant la Méditerranée. Le rapport estime également que les musulmans britanniques sont également « présentés sous un jour défavorable » par certains politiques.

## AUTRE RÉFÉRENDUM, AUTRE ASSASSINAT : L'AFFAIRE ANNA LINDH

C'est lors d'une autre campagne référendaire, organisée en Suède en 2003 concernant l'adhésion à la monnaie unique, que la ministre sociale-démocrate des affaires étrangères Anna Lindh, ferme partisane du oui, fut assassinée dans un grand magasin à quatre jours du scrutin.

## LA FRANCE ET SON EXTRÊME-DROITE

L'extrême droite française n'est pas en reste : deux jeunes furent victimes de la haine raciale.

Le 1er mai 1995, Brahim Bouarram, 29 ans, profitait d'une journée ensoleillée sous le pont du Carrousel. Il ne savait pas qu'on allait le précipiter dans la Seine et mettre fin à ses jours. Les assassins venaient de quitter le défilé du Front national.

En 2006, Ilan Halimi, est enlevé, puis torturé pendant trois semaines avant de succomber à ses blessures dans la banlieue parisienne. Les motifs de l'enlèvement étaient essentiellement crapuleux, mais l'antisémitisme a joué un rôle notable dans la violence des malfaiteurs et dans leur choix d'une victime israéliite.

<sup>1</sup> Plus particulièrement par la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance ». Cf. <https://rm.coe.int/cinquieme-rapport-sur-le-royaume-uni/16808b5759>

## POLOGNE : ASSASSINAT DU MAIRE DE GDANSK

Le 13 janvier 2019, le maire de Gdansk Pawel Adamowicz est frappé de plusieurs coups de couteau par un agresseur de 27 ans. Représentant le courant libéral social dans un pays gouverné par une majorité ultra-conservatrice, qui a accredité un discours intolérant, antisémite et xénophobe, il est la victime du climat de violence verbale de nombreux meneurs d'opinion.

Jean-Michel Dewaele, professeur à l'ULB commente ainsi cet événement : « *Pawel Adamowicz s'est distingué par son ouverture d'esprit, sa défense des valeurs européennes, son ouverture aux minorités sexuelles, sa résistance aux ukazes de l'Eglise, ses projets vis-à-vis des réfugiés en font l'antithèse du gouvernement ultra-conservateur polonais* » (...) « *Le PiS ne condamne pas ces écarts, ces manifestations très spectaculaires organisées par l'extrême droite et ne prend pas les mesures. C'est évident. C'est comme aux Etats-Unis avec M. Trump. (...) Le PiS a une responsabilité non pas directe dans l'assassinat mais dans le climat totalement irrespirable de la Pologne* ». « *La montée en puissance d'une extrême droite dure en Pologne crée un climat de haine et de détestation qui peut expliquer le passage à l'acte d'un déséquilibré* <sup>2</sup> ».

## SERBIE : QUAND LA MODÉRATION ATTIRE LA HAINE MEURTRIÈRE

Oliver Ivanovic était un homme politique serbe du Kosovo, partisan inlassable du dialogue entre les communautés serbe et albanophone de son pays. Il parlait la langue de l'autre communauté. De ce fait, il était la cible des discours agressifs du président et des médias pro-gouvernementaux de Serbie. Le 16 janvier 2018, il fut abattu par un individu, qui n'a toujours pas été identifié. Cet assassinat fait penser à celui de Gandhi en janvier 1948, 70 ans plus tôt quasi jour pour jour, lui aussi victime du fanatisme.

## TURQUIE : DIALOGUE COMMUNAUTAIRE IMPOSSIBLE

Hrant Dink, d'origine arménienne, se considérait comme Turc à part entière. Il fut le fondateur de l'hebdomadaire Agos, un journal édité à Istanbul en arménien et en turc.

Il prônait la réconciliation entre les peuples arménien et turc, qui ont partagé mille ans d'histoire commune. Il affirmait le besoin de démocratisation de la Turquie et défendait l'adhésion de la Turquie au sein de l'Union européenne, comme une garantie de cette démocratisation. Tout au long de sa vie, il s'est focalisé sur les questions des droits des minorités, des droits civiques et des problèmes concernant la communauté arménienne de Turquie. Il militait au sein de mouvements de gauche et pacifistes.

Il s'inscrivait à contre-courant du discours officiel turc niant le génocide arménien et commit sans doute l'offense irréparable en révélant qu'une des filles adoptives d'Ata Türk était en réalité arménienne.

Il fut assassiné le 19 janvier 2007 par un nationaliste turc de 17 ans à Istanbul, devant les locaux de son journal.

Le pouvoir turc, au lieu de déplorer ce crime, fit condamner son fils, directeur de la rédaction ainsi que le responsable du journal, reconnus coupables d'avoir « insulté l'identité turque ».

En 2010, la Cour européenne des droits de l'homme condamna la Turquie au motif que l'absence de protection du journaliste face aux menaces pesant sur lui ainsi que les poursuites pénales pour « dénigrement de la turcité » constituaient une violation du droit à la vie et du droit à la liberté d'expression imputables aux autorités turques.

<sup>2</sup> J.T. RTBF, 14.1.2019 .

## ISRAËL : LES DISCOURS ENFLAMMÉS DU POUVOIR LIBÈRENT LE PASSAGE À L'ACTE

Juste après l'accord historique entre Yitzhak Rabin et Yasser Arafat de septembre 1993, Benjamin Netanyahu, président du Likoud tient un meeting enflammé où il affirme que ces accords sont « une humiliation », « une attaque contre les colons, une attaque contre la majorité du pays ». Il laisse la foule crier « Rabin, disparais ! »

Le 5 octobre 1995, dans un nouveau meeting, il parle d'une tribune où sont affichées des photos de Rabin habillé en uniforme de la Gestapo ou dans le viseur d'un fusil, avec des slogans « Rabin traître », « Mort à Rabin ».

Un mois plus tard, Rabin est assassiné.

## LES ETATS-UNIS DE TRUMP

On ne compte plus les provocations verbales de Donald Trump, mégaphone des suprématistes blancs, contre toutes les catégories de personnes qu'il ne supporte pas. Il s'est notamment fait élire en traitant les Mexicains de « violeurs » et évoque régulièrement une « invasion » des Etats-Unis par les milliers de migrants d'Amérique centrale.

On ne s'étonnera donc pas de constater une recrudescence des attentats racistes aux Etats-Unis. Les observateurs ont pu mesurer un « effet Trump »<sup>3</sup>. C'est ainsi que les crimes de haine ont le plus augmenté dans les comtés qui avaient majoritairement voté pour lui. Le 3 août 2019, en l'espace de 13 heures, on signalera les attentats d'El Paso au Texas et de Dayton dans l'Ohio, qui ont fait respectivement vingt-deux et neuf victimes, sans parler des blessés. Le tueur d'El Paso a déclaré avoir voulu tuer le plus de Mexicains possible et a repris les termes de Trump dans un manifeste mis en ligne avant son passage à l'acte, fatal à au moins sept ressortissants mexicains.

Les immigrés ne sont pas les seules cibles de Trump. Parmi celles-ci figurent aussi les journalistes qui osent le critiquer et qui sont traités d' "ennemis du peuple".

## ALLEMAGNE : DÉFENDRE LA POLITIQUE D'ACCUEIL D'ANGELA MERKEL PEUT COÛTER LA VIE

Walter Lübke, qui avait assumé des mandats politiques dans le Land de Hesse sous la bannière de la CDU, et qui était en 2019 préfet du district de Cassel, s'était engagé en faveur de la politique d'Angela Merkel quant à l'accueil des réfugiés et contre le mouvement nationaliste PEGIDA.

Ses positions avaient fait l'objet d'attaques du mouvement PEGIDA et du parti Alternative für Deutschland (AfD) dans leurs réunions publiques et via les réseaux sociaux.

Il fut assassiné devant son domicile par un tir à la tête le 2 juin 2019 à Wolfhagen. Le suspect, Stephan Ernst, un homme de 45 ans évoluait dans la sphère néo-nazie.

## RETOUR EN FLANDRE : BILZEN 10 NOVEMBRE 2019

Ce soir-là, des inconnus ont bouté le feu à un bâtiment destiné à abriter un centre d'accueil pour réfugiés. Loin de susciter la réprobation de toute la population locale, l'acte a été salué et a même suscité des propos du type : « bien joué mais trop tôt »<sup>4</sup>. Ce passage à l'acte a lui aussi été favorisé par le discours officiel de personnalités politiques comme Théo Francken (NVA), même si ce dernier eut beau jeu de jouer au pompier « tweeteur » dans les heures qui ont suivi.

## LA PANNE : 21 JANVIER 2020

Un bateau de migrants fait naufrage. « Ils peuvent nager à reculons et retourner d'où ils viennent, bon voyage ! », peut-on lire sur la page Facebook de Focus & WTV, une télévision locale de Flandre occidentale, à l'attention des 14 migrants naufragés. Ces propos insultants ne représentent qu'une goutte d'eau dans l'océan de réactions racistes observées sur les réseaux sociaux à la suite de la mésaventure du groupe de migrants.

<sup>3</sup> « Les crimes haineux en hausse constante chaque année aux États-Unis » sur france24.com, 4 août 2019.

<sup>4</sup> Cf JT RTBF du 12 novembre 2019. [https://www.rtbf.be/info/belgique/detail\\_bien-joue-mais-trop-tot-l-incendie-volontaire-au-futur-centre-d-asile-a-bilzen-a-ete-applaudi-une-limite-franchie?id=10363683](https://www.rtbf.be/info/belgique/detail_bien-joue-mais-trop-tot-l-incendie-volontaire-au-futur-centre-d-asile-a-bilzen-a-ete-applaudi-une-limite-franchie?id=10363683)

## « LES WALLONS SONT DU CACA »

Pendant des années, les Flamands ont entendu leurs autorités et leurs médias traiter les Wallons de paresseux, d'assistés se prélassant dans leur hamac. On se rappellera ces camions chargés de faux billets de banque, exhibés en 2005 par Bart De Wever devant l'ascenseur de Strépy-Thieu, censés illustrer « les transferts de la Flandre à la Wallonie via la sécurité sociale, le budget fédéral, le financement des Communautés et des Régions et les entreprises publiques ».

Faut-il s'étonner dès lors des slogans haineux qui jaillissent des tribunes des stades de football situés en Flandre lorsqu'ils reçoivent des équipes venues de Wallonie ?

Louis Tobback, qui fut bourgmestre SPA de la ville universitaire de Leuven de 1995 à 2018, analysait ainsi le phénomène dans les colonnes de la revue Wilfried : « C'est la jonction de la petite bourgeoisie et des ouvriers laissés-pour-compte qui explique le nazisme. C'est ça le double réservoir dans lequel a puisé le nazisme, à savoir deux catégories de mécontents qui votent ici pour la NVA et la Vlaams Belang. Je n'irai pas jusqu'à dire que les mêmes causes vont conduire aux mêmes effets <sup>5</sup> ».

Mais heureusement des hommes politiques flamands posent des gestes forts :

Ainsi, après dix ans de discussion, le conseil communal de Puurs-Sint-Amands a décidé en janvier 2020 de débaptiser la Cyriel Verschaevestraat, du nom d'un prêtre et poète originaire de Flandre occidentale, figure emblématique de l'extrême-droite flamande qui s'était rallié au nazisme lors de la seconde guerre mondiale.

Pour Koen Van den Heuvel (CD&V) les temps ont changé. Il n'était donc plus possible d'honorer un collaborateur nazi alors qu'on connaît aujourd'hui une montée de l'extrémisme<sup>6</sup>. La ville de Courtrai avait pris la même initiative.

---

<sup>5</sup> Wilfried – n9 « Tôt ou tard ça va péter » pp 32-38.

<sup>6</sup> La NVA et le Vlaams Belang ont voté contre.

# Réflexions partagées autour du phénomène de la banalisation du discours de haine

## **Comment lutter contre les discours d'exclusion? Contributions politiques et juridiques.**

Contribution de François De Smet

### *La plume contre les cris.*

Durant la nuit du 11 au 12 septembre 1970, Jacques Georgin, militant FDF, décédait des suites de coups portés par des extrémistes flamingants. Il est à ce jour la seule et unique victime mortelle du conflit linguistique belge.

Une « seulement ». Une de trop.

Une « seulement » car en Belgique, dans l'ensemble, les conflits communautaires ont toujours fini par se régler par le temps, la sueur, l'encre de compromis et l'intelligence collective. Vu de l'extérieur, et au vu de notre histoire, cela pourrait étonner. Le drame Georgin est une exception dans une histoire qui a pourtant connu ses moments de tension, en ce compris physiques, lors de marches et de rassemblements hostiles. En cela, tous les Belges peuvent être fiers. Contrairement à d'autres contrées d'Europe et du monde durement balafrees par les milices armées, les attentats terroristes ou les violences contre les civils, les Belges ont réussi, la majeure partie du temps, à tourner leurs colères, leurs besoins identitaires et la défense de leurs droits en créativité politique et institutionnelle. Au prix d'un fonctionnement de plus en plus erratique de sa gestion, certes, et qui commence à montrer ses limites ; mais pour le gain de la sauvegarde du plus grand nombre.

Une de trop, bien sûr, parce que ce qui est arrivé à Jacques Georgin ne devrait arriver à personne. Parce que, surtout, ce qui pourrait être vu comme un fait divers est bel et bien un crime politique : un homme est mort à cause de ses idées. Il est mort sous des coups violents d'adversaires politiques, qui choisirent ce soir-là l'argument des poings et des massues à celui des arguments et de la joute démocratique. Le contexte bouillonnant d'équipes de collage de l'époque, qui favorisait les groupements virils et revendicatifs, n'excuse rien : seuls les militants du VMO se sont comportés en brutes et en promoteurs de violence. Et cela porte un nom : le fascisme. Le fascisme n'est pas seulement un régime politique ; c'est la célébration de la violence, l'acceptation de la loi du plus fort, la libération de l'instinct qui rend possible que le fort écrase



le plus faible, que la meute s'en prenne à l'homme isolé, que la fin l'emporte toujours sur les moyens. Peu importe la forme qu'il prend alors : il est tour à tour bruit, insultes, drapeaux, fanions, fierté exacerbée d'une identité qui se croit en danger. Et toujours, il est promenade sur la crête, la limite entre le droit et le non-droit, le calme et la violence, la responsabilité et la provocation... jusqu'à ce qu'il titube et cède à la violence innée de sa nature – ce qu'il finit par faire, toujours. A ce titre, ce fascisme-là nous guette tous. Tous les hommes, toutes les cultures, toutes les identités peuvent se laisser prendre à son piège.

Il faut s'interroger lorsqu'une parole politique galvanise tant d'émotion et de colère qu'elle permet, canalise et finalement justifie le passage à l'acte. En ce sens, ce drame rappelle combien la parole politique a du poids ; elle peut tuer, et, d'une certaine manière, elle peut aussi sauver. Osons le dire : ce sont des débordements qui sont davantage susceptibles d'arriver lorsqu'on défend une idéologie basée sur une identité et une culture, plutôt que sur des valeurs de droit. Le FDF de l'époque, comme DéFI aujourd'hui, se bat pour les droits des minorités, non pour imposer une langue, un patrimoine qui serait d'une quelconque manière supérieure. Il choisira toujours la discussion à la vocifération, et la confrontation d'arguments à la facilité de la violence.

Nous voici cinquante ans plus tard, et le danger est toujours là. Jamais, depuis la Seconde Guerre mondiale, la fièvre nationaliste n'a été aussi forte en Europe et dans le monde ; jamais les forces populistes n'ont été aussi puissantes, à l'extrême-gauche comme à l'extrême-droite ; jamais la vague de dédagisme et la fatigue de la démocratie n'ont paru aussi menaçantes pour notre vivre-ensemble. Certes, les milices et rassemblements folkloriques ont diminué en intensité ; elles ont, en large partie, laissé la place à la lâcheté sourde des réseaux sociaux, dont on sait néanmoins quels dégâts elle est capable de provoquer, sans coup férir, jusqu'au soir des élections où elle révèle sa puissance face à des démocrates hébétés. Dans le même temps, les forces politiques qui portent le nationalisme n'ont, ensemble, jamais pesé aussi lourd. Comme si le combat dans les têtes et au travers des écrans avait remplacé celui des bras et des hurlements de militants colleurs d'affiches. Faut-il s'en réjouir ? En un sens, peut-être : des vies ont été épargnées. Mais comment ne pas voir que la violence, elle, est toujours là ? Tapie derrière des clips vidéo simplistes, enfouie dans des conversations de groupes secrets de réseaux sociaux ou dans les arrière-fonds de certains cafés, mais toujours présente, ne demandant qu'à ressurgir.

C'est pour cela que la manière d'honorer la mémoire de Jacques Georgin est de continuer à faire triompher l'intelligence dans le discours et les actes politiques. En restant fermes sur les valeurs sans céder dans la facilité. En défendant les droits sans céder dans le populisme. En nous dressant contre les forces nationalistes sans jamais nous perdre nous-mêmes. En étant transgressifs, courageux, avant-gardistes, sans jamais utiliser la loi du plus fort ou la facilité du mépris.

Car si nous céditions à la violence, si nous céditions à la loi du Talion, si nos arguments se noyaient dans les braillements de haine des fanatiques convaincus qu'une identité fait un être humain plus que des valeurs ; si nous nous perdions dans la même radicalité et la même vanité que les milices aveugles, alors Jacques Georgin serait mort pour rien.

Et cela, nous ne le permettrons pas.

**François De Smet**

*Député fédéral*

*Président de DéFI*

## **Introduction**

Cela fait à peu près trente ans que je travaille avec des francophones et des néerlandophones et que je suis les médias des deux côtés de la frontière linguistique. Chaque jour, j'apprends encore des choses sur les points communs et les différences chez nos concitoyens. J'essaie avec passion de comprendre comment certaines situations ou déclarations peuvent être interprétées différemment par des gens pourtant très intelligents de part et d'autre de la frontière linguistique ou comment des éléments de langage peuvent être perçus par - une partie de l'autre communauté linguistique comme des provocations. Cela n'est pas uniquement la conséquence d'un manque de connaissance des « autres ». Il faut aller plus loin, analyser et décoder les mécanismes et modèles d'interaction dans notre pays. Dans ce texte, je propose un résumé de deux approches intéressantes et complémentaires. Je termine avec une proposition qui pourrait nous aider à écrire ensemble un nouveau chapitre de l'histoire de notre pays.

## **Les préjugés et les caricatures, analyse et réponses**

L'ouvrage de l'historien Vincent Scheltiens, "Met dank aan de overkant – een politieke geschiedenis van België", constitue à mes yeux la contribution la plus intéressante des dernières années à l'histoire politique de notre pays. Sa traduction française n'existe hélas pas encore. Ce livre expose au travers de l'analyse de cinq périodes de notre histoire comment des partis politiques, des groupes d'action et des intellectuels ont développé des stratégies politiques, comment les Flamands parlent des Wallons et des francophones, et inversement, et comment se déroulent les conflits communautaires. C'est la première fois qu'un auteur décrypte ces mécanismes sur un mode scientifique et très pédagogique.

Vincent Scheltiens débute son récit avec un débat important, celui qui oppose Paul Magnette à Bart De Wever le 13 mai 2014. A première vue, ils prennent des positions originales, mais rien n'est moins vrai. Ils reproduisent des dispositifs narratifs très anciens. Pour l'auteur, les deux leaders politiques sont « des interprètes et des répéteurs de vieux discours dont le lit a été creusé à la naissance de la Belgique ». Chaque conflit et chaque débat en Belgique semble nouveau, mais ce sont en réalité « des épisodes d'un roman épique historique dont le déroulement semble se poursuivre ». Ces interprètes sont parfois conscients de leur rôle, parfois pas, et reproduisent d'anciennes trames en pensant faire preuve d'originalité.

Comment fonctionne ce mécanisme ? En parlant de « l'autre côté », c'est-à-dire de l'autre, on crée une image de soi et une image de l'autre. On construit une identité par interaction. Ce processus s'est mis en place dès... 1840, soit dix ans à peine après l'indépendance. Pieter De Decker, alors jeune parlementaire de Termonde, qualifie dans un article

la Belgique de pays divisé où les Flamands, numériquement majoritaires, « sont victimes d'une minorité qui les réprime et les exploite, et subissent l'injustice et l'humiliation ». Les Francophones et les Wallons sont décrits comme arrogants, comme des coupables et des agresseurs. Pieter De Decker s'inquiétait pour l'unité du pays et, s'appuyant sur cette préoccupation, plaidait pour la reconnaissance de la langue flamande. La Gazette de Liège publia une longue réponse. En substance, De Decker s'entend dire qu'il est égoïste, ne montre pas d'empathie pour les Wallons et subordonne les intérêts de la Belgique aux intérêts flamands. Ses propositions sur l'utilisation des langues pourraient même mettre en péril l'unité du pays. Cet article crée chez les Wallons une image d'eux-mêmes dans laquelle ils peuvent se sentir menacés par les Flamands, et qui leur donne droit à l'autodéfense. Tant l'article de De Decker que la réponse wallonne dessinent l'image de deux communautés bien délimitées et homogènes, placées face à face et en désaccord. Pas de place pour les nuances.

Autrement dit, des éléments essentiels de ce débat ont été présents dès le XIXe siècle et n'ont cessé de revenir jusqu'à aujourd'hui. Les deux communautés se positionnent comme étant menacées par l'autre, comme victimes de l'autre. « Ceux de l'autre côté » manipulent le niveau belge dans leur intérêt. Les deux communautés sont également présentées comme homogènes, ce qui est évidemment incorrect. Vincent Scheltiens illustre son analyse par de nombreux exemples. Cela revient chaque fois à la même chose. Nous sommes des victimes et les autres sont les coupables. L'interaction entre le « nous » et le « ils », entre « nous » et « l'autre côté » fourmille de stéréotypes : le Wallon est paresseux, les Flamands sont collaborateurs – rappelez-vous la Deuxième Guerre mondiale ! - alors que les Wallons sont démocrates etc. Des deux côtés de la frontière linguistique, il s'est trouvé – et se trouve encore – des gens pour utiliser sans cesse ces clichés afin de se mettre sur un piédestal et bétonner encore plus solidement les clichés sur « les autres ». Tant les provocateurs que les cibles de la provocation profitent largement du rituel, en ce sens qu'ils passent à la caisse, électoralement parlant, chaque fois que la situation communautaire se tend. Dans ce type de contexte, il devient bien sûr très difficile de faire valoir des analyses correctes et fondées sur l'ouverture, et à plus forte raison le dialogue et les processus d'apprentissage. Chaque prise de position, chaque action imprime encore plus profondément des images dans la mémoire collective de la communauté.

La presse pourrait avoir un rôle important dans un travail de décodage de ces mécanismes. Elle pourrait se servir de la grille d'analyse de Vincent Scheltiens quand elle décode les actes et les paroles des dirigeants politiques. Quelles caricatures, quelles images puisées dans un lointain passé les politiciens utilisent-ils à des fins électoralistes, aux dépens de « l'autre » ? Ce décodage existe parfois, mais insuffisamment.

## Deux mémoires collectives

Belgique-België : un État, deux mémoires collectives ? est un ouvrage réalisé grâce aux contributions d'auteurs francophones et néerlandophones et rédigé sous la houlette d'Olivier Luminet, professeur à l'UCL et à l'ULB. Cet ouvrage traite le concept de « mémoire collective » de façon exhaustive, la situation dans notre pays servant à illustrer le propos. Souvent, nos souvenirs sont inexacts et les gens s'accrochent à leurs fausses croyances, y compris quand quelqu'un les confronte matériellement à des faits qui contredisent leurs croyances. Par exemple, les flamingants parlent des nombreux soldats flamands de la Première guerre mondiale qui seraient morts parce qu'ils ne comprenaient pas les ordres de leurs officiers francophones. Les historiens ont réfuté cette thèse depuis longtemps, mais ce récit n'en continue pas moins de réapparaître. « Un cercle est ainsi créé : les souvenirs renforcent les attitudes et stéréotypes actuels, tandis que l'accessibilité des souvenirs dépend des attitudes et stéréotypes actuels ». Les souvenirs collectifs influencent également les prises de position idéologiques et peuvent exacerber les conflits lorsque ces souvenirs, en raison même du conflit, affleurent de nouveau à la surface de la mémoire. « Le passé n'est pas simplement reçu par le présent. Le présent est hanté par le passé et le passé est modelé, inventé, réinventé, et reconstruit par le présent ».

Selon les auteurs, les nationalistes flamands n'ont pas ménagé leurs efforts pour créer et entretenir une mémoire collective, ce qui a entraîné une « fédéralisation » de la mémoire collective belge et la création de souvenirs collectifs en concurrence les uns avec les autres. Le vivre ensemble actuel s'en trouve entravé, ce qui favorise les forces se nourrissant de ces tensions. Les auteurs affirment que lorsqu'on ignore ce que le passé a de commun, et qu'on ne comprend pas les idées « de l'autre », il n'est pas possible de construire un avenir commun. L'incompréhension entre (certains) néerlandophones et francophones n'est donc pas uniquement une question de manque de connaissance de l'autre ou n'est pas uniquement dû au fait que certains partis politiques relancent des préjugés et des caricatures, comme le décrit l'historien Vincent Scheltiens. Il y a donc un autre élément en jeu, le manque d'une mémoire collective commune.

Le mouvement flamand a donc réussi plusieurs tours de force. Notamment, il est parvenu à faire croire aux Flamands qu'ils avaient été les victimes d'une lutte avant tout linguistique et non pas d'une lutte sociale, alors que la lutte sociale a fait beaucoup plus de victimes en Flandre à commencer, par exemple, par les nombreuses victimes tombées lors des innombrables manifestations. C'est à Bruxelles et à Gand, plus encore qu'en Wallonie, que la social-démocratie a vu le jour dans notre pays au XIXe siècle. En Flandre, cette réalité est tombée dans les oubliettes de l'histoire. Il faut dire qu'elle est en porte-à-faux avec la Flandre désormais prospère et droitnière depuis plusieurs décennies. Les stratégies visant à former une mémoire collective ne s'efforcent pas seulement d'ancrer certains événements et certaines luttes, mais aussi à faire oublier les événements prétendument indésirables. La discrimination et les luttes linguistiques étant en revanche puissamment ancrées dans la mémoire collective, les Flamands sont des victimes, tandis que l'État belge et les francophones sont les coupables.

Et cet élément renforce la crédibilité du message selon lequel la Flandre, une des régions les plus riches du monde, serait la victime non seulement du « système belge », mais aussi des « profiteurs wallons ».

Il découle de tout cela que francophones et néerlandophones se reprochent mutuellement un manque de respect, l'autre les considérant avec arrogance et mépris, parce qu'ils envisagent la situation à partir de visions et de principes profondément différents, et parce qu'ils ne connotent pas la justice de la même façon. Le conflit prend donc une portée morale. « Les deux groupes se voient donc comme des victimes : les Flamands comme les victimes d'arrogants francophones ; les francophones comme les victimes d'une Flandre dominante et nationaliste. Cette position victimaire confère à l'endogroupe la grandeur morale des martyrs ».

Beaucoup de jeunes francophones et néerlandophones ne semblent pas s'inscrire dans cette lecture. Mais faisons attention. Les jeunes d'aujourd'hui qui deviendront dans 10 ou 20 ans bourgmestre ou parlementaire auront peut-être entretemps intégré cette manière de regarder « l'autre » et risquent de reproduire les mêmes mécanismes. Ce n'est pas parce que des jeunes néerlandophones et francophones organisent par exemple ensemble des manifestations contre la politique en matière de réchauffement climatique, qu'il est certain qu'ils échappent aux mécanismes décrits ci-dessus.

## Un travail de mémoire

Le professeur Buelens enseigne la littérature néerlandaise moderne à l'Université d'Utrecht. Il surprend régulièrement par des articles d'opinion qui sortent des sentiers battus. Il a un jour formulé dans le *Morgen*<sup>7</sup> une proposition originale. Son article était intitulé « Le passé est en travers du chemin de notre avenir ». Je lui laisse la parole : « *Nous ne percevons plus chez l'autre que la mauvaise volonté et ressasons sans fin des histoires d'un lointain passé pour démontrer le bien-fondé de nos positions dans les discussions actuelles. Avant de passer à la phase suivante de la réforme de notre État, il faudrait d'abord parler de l'histoire. Pendant un mois révolu, se réuniraient des historiens, des responsables politiques, des leaders religieux et des citoyens impliqués des quatre coins du pays, avec quelques interprètes, sous la présidence d'historiens respectés. Nous écouterions, et reconnâtrions pour légitimes, les normes de l'autre. Une toute dernière fois, nous brandirions nos vieux fantômes de façon à ce que l'autre partie les reconnaisse. Inutile de sortir des nos mémoires chaque bagarre survenue aux Fourons ou à Comines. Par contre, il faudrait évoquer tous les points vraiment sensibles. Si les différentes communautés du pays veulent continuer à vivre ensemble, elles devront forcément passer par l'écoute et la reconnaissance mutuelles de leurs peines et de leurs angoisses respectives* ».

L'article du professeur Buelens a suscité une réaction intéressante. Un groupe de scientifiques francophones a publié dans *Le Soir*<sup>8</sup> un texte intitulé « Pour un dialogue des mémoires en Belgique ». Ils appuient sans réserve l'appel lancé par le professeur Buelens et y

ajoutent plusieurs suggestions intéressantes. Ils constatent qu'il y a normalement un coupable et une victime. Or tant les Francophones que les Néerlandophones se profilent généralement comme des victimes. En sous-main, des politiques et des groupes d'intérêt instrumentalisent parfois ces frustrations parce qu'ils ont tout intérêt à les alimenter et à les maintenir en vie. Les auteurs de l'article d'opinion dans *Le Soir* n'en terminent cependant pas avec la problématique des blessures en la considérant comme exclusivement stratégique ; ils admettent également que beaucoup de gens souffrent d'un malaise réel. Raison pour laquelle ils plaident en faveur d'un « travail de mémoire ». Il n'est pas question de procéder à une étude de l'histoire, ni d'écrire ou de réécrire l'histoire. Un travail de mémoire ou un dialogue des mémoires consiste à créer un cadre dans lequel des visions divergentes et très diverses du passé peuvent être exprimées, écoutées et reconnues. Attention, cela n'a rien à voir avec le fait de « donner raison » ou de « céder à des exigences ». Un travail de mémoire consiste à « prêter attention au discours de l'autre, tenir compte de ses interprétations, leur reconnaître une valeur et être prêt, dans une certaine mesure, à remettre sa propre mémoire collective en question ». Si nous faisons ce « travail de mémoire » de façon approfondie, un certain nombre de préjugés – cultivés par les flamingants et par certains francophones – pourraient disparaître et le climat dans lequel la classe politique belge comme les journalistes et la société civile fonctionnent, aurait changé profondément.

Ce travail de mémoire prendra beaucoup de temps, selon moi, beaucoup plus que le mois dont le professeur Buelens parle, mais cela changerait l'ADN de notre pays. Il faudrait faire ce travail de mémoire avant une prochaine réforme de l'État, afin que celle-ci puisse se dérouler dans un climat plus serein et constructif. Est-ce une idée naïve ? Ou sont les naïfs ceux et celles qui pensent qu'on puisse continuer à relancer les vieilles caricatures et préjugés sans qu'ils aboutissent un jour à un acte irréversible et tragique comme celui que nous avons connu dans cette nuit du 11 au 12 septembre 1970 ?

**Barbé Luc** (2019), *La N-VA expliquée aux francophones, Namur, Etopia*.

**Luminet Olivier** (2012), *Belgique, België : un État, deux mémoires collectives, Bruxelles, Mardaga*.

**Scheltiens Vincent** (2017), *Met dank aan de overkant, een politieke geschiedenis van België, Kalmthout, Polis*.

---

<sup>7</sup> De Morgen, 23 avril 2008.

<sup>8</sup> Le Soir, Laurent Liccata et al., 12 juillet 2008.

# La répression des discours de haine sur les réseaux sociaux au regard des droits fondamentaux

**Contribution de Nathalie COLETTE – BASECQZ,  
Professeure de droit pénal à l'Université de Namur  
Directrice adjointe du centre de recherche « Vulnérabilités et Sociétés »  
Avocate au Barreau du Brabant wallon**

Notre contribution vise à présenter succinctement le cadre juridique applicable à ce phénomène<sup>9</sup> sous l'éclairage des droits fondamentaux.

## La notion de « discours de haine »

La Recommandation 97(20) du Comité des ministres du Conseil de l'Europe sur le discours de haine<sup>10</sup> précise que cette notion couvre « (...) toutes formes d'expression qui propagent, incitent à, promeuvent ou justifient la haine raciale, la xénophobie, l'antisémitisme ou d'autres formes de haine fondées sur l'intolérance, y compris l'intolérance qui s'exprime sous forme de nationalisme agressif et d'ethnocentrisme, de discrimination et d'hostilité à l'encontre des minorités, des immigrés et des personnes issues de l'immigration ». Cette définition met l'accent sur le discours de haine dirigé contre une personne ou un groupe particulier de personnes<sup>11</sup>.

<sup>9</sup> « A l'heure d'Internet et des réseaux sociaux, les moyens d'expression ont considérablement évolué, permettant aux citoyens, parfois sous anonymat, de devenir auteurs de contenus prônant l'intolérance. Or cette diffusion massive et quasi instantanée de discours de haine, dirigés contre une personne ou un groupe particulier de personnes, conduit à une dangereuse banalisation de ces propos dans l'espace public » (Conseil supérieur de l'audiovisuel, Note d'orientation sur la lutte contre certaines formes de contenus illicites sur Internet, en particulier le discours de haine, février 2020, p. 3). Les discours prônant l'intolérance et le rejet d'autrui peuvent être dirigés vers des cibles très diverses. On observe par exemple que le discours de haine s'est également étendu à l'intolérance axée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre (F. TULKENS, « La liberté d'expression et le discours de haine », Revue de la faculté de droit de l'Université de Liège, 2015/3, p. 482 et p. 488). Sur les caractéristiques d'Internet et de ses conséquences en matière de messages raciaux, voy. Y. POULLET, « La lutte contre le racisme et la xénophobie sur Internet », J.T., 2006, pp. 401-412.

<sup>10</sup> Recommandation n° R 97 (20) du Comité des ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur le « discours de haine », adoptée par le Comité des ministres le 30 octobre 1997.

<sup>11</sup> A. WEBER, Manuel sur le discours de haine, Strasbourg, éd. du Conseil de l'Europe, 2009, p. 3.

## Le cadre international

Le respect de la démocratie suppose de pouvoir concilier la liberté d'expression avec d'autres droits fondamentaux comme le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, le droit au respect de la vie privée et le droit de ne pas subir de discrimination. La lutte contre le discours de haine peut l'emporter sur le droit à la liberté d'expression, lorsque celui-ci est exercé d'une manière irresponsable ou abusive<sup>12</sup>.

Dans l'arsenal juridique international et européen, nombreux sont les instruments qui permettent de lutter contre les discours de haine tout en respectant les fondements de la liberté d'expression .

En vertu de leurs engagements internationaux, les Etats ont d'ailleurs le devoir de prévenir et de sanctionner les recours abusifs à la liberté d'expression. Ainsi, la Cour européenne des droits de l'homme a retenu une violation de l'article 14 de la Convention, qui interdit la discrimination, combiné avec l'article 8 qui garantit le respect de la vie privée, contre l'Etat qui s'abstient de protéger les personnes contre les discours de haine homophobes<sup>17</sup>.

---

<sup>12</sup> Cour eur. D.H., *Vejdeland et autres c. Suède*, 9 février 2012, § 55 ; F. TULKENS, « La liberté d'expression et le discours de haine », op. cit., p. 491.

<sup>13</sup> Outre les dispositifs juridiques mis en place, la concertation entre tous les acteurs concernés est essentielle. Les plateformes en ligne ont à cet égard un rôle important à jouer (Communication de la Commission Européenne, « Lutter contre le contenu illicite en ligne : pour une responsabilité accrue des plateformes en ligne », Bruxelles, 28 septembre 2017 (COM(2017) 555, p. 3). De nombreux instruments de « soft law » contribuent également à lutter plus efficacement contre le phénomène de discours de haine en ligne (UNESCO, *Combattre les discours de haine sur Internet*, Paris, éd. Unesco, 2015 ; Conseil de l'Europe, *Starting points for combating hate speech online*, octobre 2014 ; Recommandation (UE) 2018/334 de la Commission européenne; Communication de la Commission Européenne, « Lutter contre le contenu illicite en ligne : pour une responsabilité accrue des plateformes en ligne », Bruxelles, 28 septembre 2017 (COM(2017) 555). La Commission européenne a élaboré un code de conduite visant à combattre les discours de haine en ligne ([https://ec.europa.eu/info/policies/justice-and-fundamental-rights/combating-discrimination/racism-and-xenophobia/countering-illegal-hate-speech-online\\_en](https://ec.europa.eu/info/policies/justice-and-fundamental-rights/combating-discrimination/racism-and-xenophobia/countering-illegal-hate-speech-online_en)).

<sup>14</sup> Traités, recommandations, résolutions et autres instruments du Conseil de l'Europe, des Nations Unies et de l'Union européenne.

<sup>15</sup> F. TULKENS, « La liberté d'expression et le discours de haine », op. cit., pp. 477-496.

<sup>16</sup> Voy. notamment le Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques, adopté le 28 janvier 2003 (qui oblige les Etats parties à prévoir des sanctions pénales en cas de diffusion de messages de haine sur Internet ainsi que lorsque sont commis d'autres comportements similaires).

<sup>17</sup> Cour eur. D.H., *Beizaras et Levickas c. Lituanie*, 14 janvier 2020, J.L.M.B., 2020/12, p. 537.

## L'interdiction de l'abus de droit et les limitations au droit à la liberté d'expression

La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ouvre deux voies pour interdire et sanctionner les discours de haine.

D'une part, celle de l'exclusion de la protection de la Convention sur la base de l'article 17 qui interdit l'abus de droit. La Cour européenne des droits de l'homme, dans un arrêt du 27 juin 2017<sup>20</sup>, a constaté, au sujet des propos haineux diffusés par Fouad Belkacem<sup>21</sup>, qu' « une attaque aussi générale et véhémement est en contradiction avec les valeurs de tolérance, de paix sociale et de non-discrimination qui sous-tendent la Convention »<sup>22 23</sup>.

D'autre part, des limitations peuvent être apportées au droit à la liberté d'expression conformément à l'article 10, § 2, de la Convention<sup>24 25</sup>. Une condamnation pénale est justifiée si elle répond à un « besoin social impérieux » et si elle est « proportionnée au

but légitime poursuivi ». Dans un arrêt du 16 février 2009 « Féret contre Belgique », la Cour européenne a admis une ingérence dans la liberté d'expression d'un député en dehors de l'enceinte parlementaire. En cette cause, le requérant, président d'un parti politique d'extrême-droite, avait été condamné pénalement pour incitation publique à la discrimination ou à la haine par l'impression et la distribution de divers tracts politiques. La Cour a pris en considération le fait que les tracts litigieux avaient été distribués à l'occasion d'une campagne électorale, ce qui augmentait l'impact d'un discours raciste et xénophobe. La Cour européenne a estimé « que les motifs indiqués par les juridictions nationales pour justifier l'ingérence dans la liberté d'expression du requérant étaient pertinents et suffisants, compte tenu du besoin social impérieux de protéger l'ordre public et les droits d'autrui, c'est-à-dire ceux de la communauté immigrée »<sup>27</sup>.

<sup>18</sup> L'article 17 stipule que « aucune des dispositions de la présente Convention ne peut être interprétée comme impliquant pour un Etat, un groupement ou un individu, un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits ou libertés reconnus dans la présente Convention ou à des limitations plus amples de ces droits et libertés que celles prévues à ladite Convention ».

<sup>19</sup> L'article 17 a été utilisé, dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, pour exclure trois types de situations : la haine religieuse et l'islamophobie, la haine ethnique ainsi que le négationnisme et le révisionnisme (F. TULKENS, « La liberté d'expression et le discours de haine », op. cit., pp. 485-487).

<sup>20</sup> Cour eur. dr. h., Belkacem c. Belgique, 27 juin 2017. Pour un point de vue critique sur l'usage extensif de l'article 17 de la Convention européenne, voy. L. TRIAILLE, « La détestable liberté d'expression de Fouad Belkacem devant les Hautes juridictions. Deux constructions jurisprudentielles pour la lui refuser », Rev. trim. dr. h., 2018/115, pp. 743-758.

<sup>21</sup> Fouad Belkacem, porte-parole du mouvement islamiste radical Sharia4Belgium, avait été condamné pour avoir mis en ligne une vidéo appelant à la haine contre les personnes d'autres confessions que l'Islam et envers deux politiciens belges. Sa responsabilité pénale a été retenue pour les infractions de harcèlement et d'incitation à la haine et à la discrimination.

<sup>22</sup> Cour eur. dr. h., Belkacem c. Belgique, 27 juin 2017, § 33.

<sup>23</sup> Dans un arrêt du 14 janvier 2020 relatif à des faits de négationnisme, la Cour européenne a de nouveau fait usage de l'effet « couperet » de l'article 17 de la Convention, privant le requérant de son droit à la liberté d'expression (Cour eur. D.H., Udo Pastörs c. Allemagne, 14 janvier 2020, J.L.M.B., 2020/12, p. 532).

<sup>24</sup> L'article 10, § 2, de la Convention rappelle que l'exercice de la liberté d'expression comporte des devoirs et des responsabilités et qu'il « peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité ou l'impartialité du pouvoir judiciaire ». Lorsqu'elle est saisie d'une requête portant sur une violation de l'article 10 de la Convention, la Cour européenne doit vérifier quatre éléments. Premièrement, elle doit constater l'existence d'une ingérence dans le droit à la liberté d'expression. Deuxièmement, cette ingérence doit être prévue par la loi. Troisièmement, elle doit poursuivre l'un des buts légitimes visés à l'article 10.

Quatrièmement, cette ingérence doit être nécessaire dans une société démocratique pour atteindre ce but.

<sup>25</sup> A. WEBER, Manuel sur le discours de haine, op. cit., p. 57 ; P.-F. DOCQUIR, « N'ayons plus peur de la liberté d'expression sur internet : à propos d'une définition stricte des discours de haine », note sous Bruxelles (12ème ch.), 23 janvier 2009, R.D.T.I., 2009/37, p. 124 ; M. OETHEMEIR, « La Cour européenne des droits de l'homme face au discours de haine », Rev. trim. dr. h., 2007/69 : p. 65.

<sup>26</sup> Cour eur. D.H., Féret c. Belgique, 16 juillet 2009.

<sup>27</sup> Cour eur. D.H., Féret c. Belgique, 16 juillet 2009, § 78. Pour une critique nuancée de cet arrêt, voy. F. TULKENS, « La liberté d'expression et le discours de haine », op. cit., p. 489 et P.-F. DOCQUIR, « N'ayons plus peur de la liberté d'expression sur internet : à propos d'une définition stricte des discours de haine », op. cit., p. 125.

## La répression pénale des discours de haine

Les comportements adoptés par les propagateurs de haine sur les réseaux sociaux et Internet peuvent correspondre à une ou plusieurs infractions pénales, comme l'incitation publique à la discrimination, à la haine ou à la violence<sup>28</sup>. Ces infractions peuvent résulter de la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie, de la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand pendant la seconde guerre mondiale, ou encore de la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination<sup>29</sup>.

Sera considéré comme auteur de l'infraction celui qui poste ou diffuse en connaissance de cause un message de haine, même s'il n'en est pas le rédacteur. Outre les auteurs de l'infraction, ceux qui, en application des articles 66 et 67 du Code pénal, ont apporté sciemment et volontairement<sup>30</sup> une aide indispensable ou utile peuvent également être poursuivis, respectivement en tant que co-auteurs ou complices<sup>31</sup>. La loi range les provocateurs directs parmi les co-auteurs.

<sup>28</sup> Notons aussi que la diffusion de certains messages de haine pourrait, le cas échéant et moyennant le respect de tous les éléments constitutifs requis, correspondre à l'infraction d'incitation à commettre une infraction terroriste incriminée à l'article 140bis du Code pénal (E. DELHAISE, Les infractions terroristes, Bruxelles, Larcier, 2019, pp. 47-54). D'autres infractions, telles que le harcèlement ou l'atteinte à l'honneur ou à la considération des personnes pourraient également être retenues dans certaines situations.

<sup>29</sup> S'agissant des peines autonomes (peine de travail et peine de probation), le juge a la possibilité de donner des indications afin que le contenu de la peine ait un rapport avec la lutte contre le racisme ou la xénophobie, la discrimination, le sexisme et le négationnisme, de manière à limiter le risque de commettre de nouvelles infractions similaires (loi du 5 mai 2019 portant modification le Code pénal afin de favoriser les mesures alternatives dans la prise en charge de la délinquance inspirée par le racisme ou la xénophobie et de mieux lutter contre la récidive en matière de discrimination, M.B., 28 mai 2019).

<sup>30</sup> Le participant doit avoir apporté son aide en connaissance de cause et avec l'intention ou l'acceptation de s'associer à l'infraction.

<sup>31</sup> Le gestionnaire d'un site ou d'un forum pourrait être poursuivi en tant que co-auteur ou complice de l'auteur du message délictueux. Pour un exemple de condamnation de gestionnaires d'un site ayant mis en ligne des textes et vidéos à caractère raciste du chef d'infraction à la loi du 30 juillet 1981, voy. Corr. Bruxelles (61ème ch.), 21 juin 2006, J.L.M.B., 2007/14, p. 591 et Bruxelles (12ème ch.), 23 janvier 2009, R.D.T.I., 2009/37, p. 105 avec, note P-F. DOCQUIR, « N'ayons plus peur de la liberté d'expression sur internet : à propos d'une définition stricte des discours de haine ». L'arrêt Delfi AS c. Estonie de la Grande Chambre du 16 juin 2015(59) est le premier dans lequel la Cour européenne des droits de l'homme a été appelée à examiner un grief relatif à la responsabilité d'un portail d'actualités sur Internet en raison des commentaires laissés par les internautes sur ce dernier. La Cour a conclu à la non-violation de l'article 10 de la Convention (Cour eur. D.H. (GC), arrêt Delfi AS c. Estonie, 16 juin 2015). Une exonération de responsabilité est cependant prévue pour les prestataires de services agissant en qualité d'intermédiaires, qui ne pouvaient pas avoir connaissance du contenu illicite de l'information fournie, ou qui, même en ayant eu cette connaissance, ne pouvaient pas contrôler cette information (Art. XII. 17 à XII. 19 du Code de droit économique). Il s'agit d'une transposition d'une directive européenne (Directive 2000/31/CE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique, dans le marché intérieur, J.O.C.E., n° L 178 du 17 juillet 2000).

## Le délit de presse et l'exception du racisme et de la xénophobie

Lorsqu'une infraction d'incitation à la haine est qualifiée de délit de presse<sup>32</sup>, les conséquences sur le plan procédural ne sont pas négligeables.

En vertu de l'article 150 de la Constitution<sup>33</sup>, seule la Cour d'assises est compétente pour juger les délits de presse, à l'exception de ceux inspirés par le racisme ou la xénophobie<sup>34</sup>. Il résulte de ce « privilège de juridiction » une impunité de fait car rares sont les délits de presse donnant lieu à un renvoi aux assises.

La Cour de cassation a inclus le négationnisme dans l'exception des délits inspirés par le racisme ou la xénophobie<sup>35</sup>. Qu'en est-il du fondamentalisme religieux<sup>36</sup>? Il nous semble qu'il pourrait également échapper à la compétence de la Cour d'assises si l'on adopte une interprétation téléologique des termes de « racisme » et « xénophobie » en se fondant sur la volonté du Constituant et sur l'exigence de conformité du droit belge avec les obligations internationales en matière de lutte contre les discriminations<sup>38</sup>.

La jurisprudence a étendu la notion de délit de presse aux écrits diffusés sur les réseaux sociaux ou Internet<sup>39</sup> mais non aux infractions commises au moyen des médias audiovisuels<sup>40</sup> (par exemple une vidéo postée sur YouTube)<sup>41</sup>. Ces dernières continuent à relever de la compétence du tribunal correctionnel.

En conclusion, l'efficacité de la lutte contre les discours de haine diffusés sur les réseaux sociaux ou par Internet appelle une attention particulière de nos instances politiques ainsi qu'une collaboration étroite de tous les acteurs concernés, sans négliger la société civile.

---

<sup>32</sup> Le délit de presse est une infraction de droit commun contenant l'expression d'une pensée ou la manifestation d'une opinion délictueuse commise par la voie de la presse (N. COLETTE-BASECQZ et N. BLAISE, Manuel de droit pénal général, 4ème éd., Limal, Anthémis, 2019, p. 222).

<sup>33</sup> Mentionnons aussi l'article 25 de la Constitution qui consacre la liberté de la presse et instaure un régime de responsabilité en cascade.

<sup>34</sup> Cette exception au privilège de juridiction a été introduite à la faveur d'une révision de la Constitution intervenue le 7 mai 1999.

<sup>35</sup> Cass., 13 septembre 2005, R.G. P.05.0705.N.

<sup>36</sup> L'incrimination du fondamentalisme religieux trouve son fondement dans la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination.

<sup>37</sup> L. TRIAILLE, « La détestable liberté d'expression de Fouad Belkacem devant les Hautes juridictions. Deux constructions jurisprudentielles pour la lui refuser », Rev. trim. dr. h., 2018/115, pp. 737-742.

<sup>38</sup> Ibid., pp. 739-740.

<sup>39</sup> Cass., 6 mars 2012, R.G. P.11.1374.N. La Cour de cassation a toutefois estimé que le délit de presse ne s'applique pas aux contenus audiovisuels (Cass., 29 octobre 2013, R.G. P.13.1270. N ; la diffusion sur Internet de vidéos de propagande de l'islamisme radical, imputée à Fouad Belkacem, a ainsi échappé à la qualification de délit de presse)

<sup>40</sup> Cette exclusion des contenus audio-visuels de la notion de délit de presse peut surprendre. Voy. Q. VAN ENIS, La liberté de la presse à l'ère numérique, Bruxelles, Larcier, 2015, p. 92.

<sup>41</sup> Les articles 25 et 150 de la Constitution sont visés dans la déclaration de révision de la Constitution de 2019.

# Comment combattre la haine de l'autre?

Contribution du Centre d'études Jacques Georgin

Christophe VERBIST, directeur du Centre d'Etudes Jacques Georgin

Pour notre Centre d'études, les cinquante ans du décès tragique de Jacques Georgin correspondent non seulement à une volonté de rendre hommage à la mémoire d'un militant, d'un homme et d'un père mais aussi à celle de mettre en perspective ce fait tragique à la lumière des discours populistes et extrémistes qui en ce début de XXI e siècle nourrissent la haine et l'exclusion de par le monde.

Ce n'est pas un hasard si Hélène L'Heuillet, maître de conférences en philosophie à la Sorbonne a consacré un brillant essai intitulé « Tu haïras ton prochain comme toi-même » en 2018 envisageant le mouvement populiste comme un effet de ce nouveau rapport à la haine.

Elle y fait état que « dans le populisme , la violence est présente, une violence qui passe par le discours, par une façon de réduire l'autre au silence, et de promettre, à mots à peine voilés, une violence collective et durable quand le suffrage permet de gagner le pouvoir politique. Et quand les leaders populistes échouent dans leur tentative, leur violence, pour autant, ne désarme pas (....)

*La haine qui s'exprime dans le discours populiste est une haine radicale, qui va à la racine de la haine. Elle est haine de l'autre, et haine de la démocratie en tant que la démocratie est en principe le régime articulé à la reconnaissance de l'altérité en politique. Si les phénomènes populistes se construisent en miroir, c'est en miroir de la démocratie. Le populisme est une pathologie de la démocratie ».*

Ce qui a tué Jacques Georgin en 1970, c'est une forme de haine, ce qui a tué Jo Cox c'est aussi la haine.

Et cette haine qu'elle soit motivée pour des raisons communautaires, linguistiques , ethniques, trouve sa source originelle dans le langage politique.

Comme le précise Hélène L'Heuillet, « si la question politique témoigne aujourd'hui d'un retour à la radicalité de la politique, c'est que c'est la racine même de la politique qui est en question. La racine de la politique est le langage (....)

*Je pense que c'est dans la crise du langage politique que se trouve la racine du populisme. C'est seulement sur fond de crise du langage que l'on peut formuler le diagnostic de pathologie de la démocratie ».*

Est-ce à dire que le politique a une part de responsabilité dans cette diffusion de violence verbale? Oui assurément.

Si aujourd'hui les tenants du populisme de par le monde (citons Trump, Bolsonaro sur le continent américain, Viktor Orban en Hongrie, et chez nous les dirigeants du Vlaams Belang) font opposer les classes sociales les unes contre les autres, c'est parce que leur discours simpliste en apparence, mais en vérité d'une dense violence verbale séduit de manière pernicieuse.

Pour Hélène L'Heuillet, « *La perte de confiance qu'on voit à l'origine du phénomène populiste dans sa dimension de critique de la démocratie représentative n'est que la manifestation plus générale d'une perte de confiance en la valeur de la parole en politique.*

*La réaction populiste survient quand le semblant inhérent au langage ne produit plus pour celui qui le reçoit d'effets de vérité. On assiste à un appauvrissement du langage et de la parole* ».

Dans ce contexte, partant du constat qu'il est impossible d'éradiquer toute forme de populisme, faut-il désespérer pour autant en la possibilité de combattre celui-ci, la violence verbale qu'il secrète, jusqu'à pousser au meurtre parfois au nom de cette haine véhiculée ?

Notre Centre d'études a l'humilité de reconnaître que ce débat est difficile mais qu'il est essentiel en ce qu'il a pour enjeu le maintien de la démocratie et la promotion des valeurs humanistes.

Nous proposons trois jalons, à titre principal pour maîtriser la progression des idées populistes, sans volonté exhaustive, mais qui ont l'originalité de comporter trois angles différents (langagier, culturel, juridique).

## **1. Promouvoir une éthique de la parole politique**

L'immédiateté de la parole politique rendue aujourd'hui par la communication sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter) participe certainement de cet appauvrissement des idées, de la pensée complexe, et est susceptible d'attiser la haine. « *Nous nous trouvons devant un point de bifurcation. D'un côté, on chemine vers une nouvelle parole politique. Dans ce cas, la démocratie peut continuer à fonctionner. Elle est revivifiée par les échanges entre citoyens, en deçà même de l'organisation en mouvements d'idées, dans des comités de quartier, des forums de discussion, des réunions diverses, ou tout simplement par les conversations du voisinage. Le politique a intérêt à entendre cette parole, qui n'est pas une vox populi, car elle est tissée dans l'échange et la controverse* ». (Hélène L'Heuillet, op.cit).

Or la démocratie représentative peut dès lors être ce lieu où peut « reprendre confiance en la valeur de la parole en politique ».

Certes, on ne peut ignorer que le politique se doit d'user aussi des canaux modernes de communication pour se faire entendre mais plus celle-ci sera absorbée par lesdits canaux si elle ne s'enrichit pas de la parole qui s'échange, plus le politique s'éloignera de cette vérité qui manque cruellement à la parole politique.

Le parler vrai n'est pas une vaine utopie, il doit remplacer la parole bureaucratisée qui se complaît dans les mensonges publics ou les promesses non tenues.

Le premier jalon est de la responsabilité exclusive du politique qui doit retrouver le sens de la vérité et de la constance des convictions dans l'expression de sa parole.

Se réapproprier la parole vraie et lutter contre l'ennui qui guette car « ceux qui nous ennuient deviennent l'objet d'une haine, mais il faut bien voir que cette haine tient au langage lui-même » (op.cit).

## 2. Encourager la culture comme antidote

Il est patent que la culture a un rôle fondamental à jouer comme antidote à toutes les errances idéologiques.

Nous sommes là en amont du discours populiste, lorsqu'il s'agit de donner les outils à la jeunesse parfois déboussolée de comprendre l'altérité pour éviter d'être tentée par les sirènes populistes et ses dérives.

La culture permet de mieux comprendre la complexité du monde.

Investir dans la culture, l'ouvrir au plus grand nombre dans un esprit de démocratisation culturelle contribuera à faire fléchir le populisme par l'attrait atténué de la population vers ces idées.

La démarche de ré-intéressement à la chose publique passe par l'éducation, c'est-à-dire une formation dès l'école aux mécanismes, aux enjeux et aux contraintes de la vie démocratique, comme aux règles de base de la vie en commun.

Cet effort au stade de l'école doit être poursuivi par une politique forte d'éducation permanente, c'est-à-dire des soutiens aux associations qui se consacrent à l'approfondissement des valeurs de la citoyenneté partagée auprès de différents milieux de la population. La politique culturelle doit intégrer cette dimension dans ses choix budgétaires.

### 3. Agir contre la propagation des idées populistes

Au-delà des dispositifs juridiques pénaux évoqués par la professeure Colette-Basecqz dans sa contribution, il est nécessaire de veiller à lutter contre les organisations politiques qui prônent l'exclusion, le racisme, l'intolérance plus efficacement en stipulant leur interdiction de pouvoir continuer à propager leur doctrine haineuse.

En effet, les menaces que l'exercice abusif des libertés peut entraîner pour la démocratie elle-même ont été prises en compte par les rédacteurs de la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Elle prévoit ainsi la possibilité de prononcer la déchéance d'individus ou de groupements d'individus liberticides de toute protection conventionnelle, dès lors que l'activité de ces derniers, y compris le fait d'exprimer leurs idées politiques, vise à la destruction de l'ordre dans une société démocratique.

Pour notre centre d'études, doivent pouvoir être interdites les organisations de particuliers dont le but et les actes sont d'inciter à la discrimination, la haine ou à la violence envers une personne ou un groupe de personnes, en raison de l'un des critères protégés (la nationalité, une prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, la conviction religieuse ou philosophique, l'orientation sexuelle, l'état civil, la langue, le sexe ou le changement de sexe), ou de propager des idées ou des théories tendant à justifier ou encourager cette discrimination, cette haine ou cette violence.

Cette interdiction pourrait survenir sur la base d'une plainte déposée par le Centre interfédéral pour l'égalité des chances (UNIA) ainsi que par toute association qui pourrait être visée par l'organisation haineuse.

Comme pour toute exception à des libertés fondamentales, il nous paraît indispensable qu'une autorité judiciaire soit seule compétente pour déterminer si un groupement d'individus doit être interdit, avec toutes les garanties juridictionnelles que cela comporte.

Si pareille proposition peut apparaître comme portant entrave à la liberté d'expression, elle nous semble indispensable pour contrer le terreau du populisme et de l'extrémisme.

Jacques Geogin est décédé après avoir été battu lâchement et violemment à coups de bâtons le 11 septembre 1970. Cinquante ans après, la haine est toujours là, parfois latente, souvent décomplexée dans le discours politique et le passage à l'acte entièrement dérivé de ce discours, demeure bien présent.

Rien ne doit nous éloigner de la détermination à endiguer la progression des idées populistes qui diffusent la haine et peuvent toujours conduire à la mort, et qui mettent en péril le fragile équilibre de nos démocraties.

# Comment éviter la prolifération des discours populistes qui peuvent le cas échéant entraîner un passage à l'acte ?

**Contribution du centre d'études du CdH**  
**Stéphane NICOLAS, directeur du CEPESS**

Ne nous leurrions pas. Depuis que la démocratie existe, le populisme existe. Il en est sa contestation miroir, son négatif naturel. Il prétend l'incapacité des élus issus du mandat électif, à exercer, à bon escient, le pouvoir que le peuple leur a confié. En soi, dans une société démocratique permettant la liberté d'expression, dans un cadre juridique déterminé, le populisme pourrait avoir droit de cité, au même titre que son discours pourrait trouver place dans les débats. Le malaise, c'est que le discours populiste dénonce aussi le cadre juridique du processus démocratique qui permet l'expression des multitudes de points de vue, parfois antagonistes. En cela, le discours populiste se place hors de la loi. Il devient subversif, démagogique, mensonger et brutal. Par ses propos simplistes et les stéréotypes à outrance, il est destructeur et sans nuance. Il convoque l'émotion de celui qui le reçoit, l'incite sans réflexion, à agir, à passer à l'acte, au nom de l'expression d'un peuple exproprié par les élites.

## **Alors, comment éviter la prolifération du discours populiste ?**

En guise de réponse, nous suggérons trois pistes de réflexion. Elles proposent d'agir, en amont, sur les circonstances qui favorisent la prolifération du discours populiste et, en aval, sur un meilleur contrôle du terrain favori dans lequel il se propage : les plateformes de partage de contenu en ligne et les réseaux sociaux.

### **1. Oser définir et expliquer un projet d'avenir pour réduire le fossé entre gouvernants et gouvernés**

Le XX<sup>ème</sup> siècle est riche, malheureusement riche, en périodes où le discours populiste a trouvé place et oreilles pour se faire entendre. Chacune de ces périodes est caractérisée par une époque de transition sociétale avec son lot de pertes de repères du passé, de doutes envers l'avenir, en somme d'instabilité : l'avant-guerre 1914, l'entre-deux-guerres, les années 70 – années de plomb –, les années 90 – années xénophobes, de la mondialisation et de fragmentation nationales – et certainement notre époque – où la soutenabilité du monde (économique, social et environnemental) et l'avenir des générations futures sont questionnés.

Dans ces périodes d'incertitudes, la décision politique est mise à rude épreuve. Alors qu'elle devrait être prise sur la base de la

conviction de ce qui est bon pour l'intérêt général (après avoir fait un exercice de gouvernance : écouter la société, se faire éclairer par des experts et trancher), la tendance en ces périodes de doute est de glisser vers la prise de décision politique en fonction des chances majeures d'acceptation par l'opinion publique. Or, l'opinion publique, en période d'instabilité, est encore plus disséminée et inconstante. La force des décisions s'en ressent aussi. Elles sont moins lisibles, plus fragiles, plus contestées. D'où, dans le chef des gouvernés, la naissance d'un doute face à ces louvoisements. Le peuple ne se sent ni guidé ni représenté. Un fossé s'installe. C'est précisément l'espace nécessaire pour que le discours populiste trouve place et s'amplifie.

La première urgence est donc de recréer l'Etat, sa stabilité, son fonctionnement et sa vision. Or, les citoyens ne comprennent que peu de choses au fonctionnement institutionnel de notre Belgique que la sixième réforme de l'Etat n'a pas simplifié. Les périodes de plus en plus longues de gouvernements en affaires courantes entament la confiance sociale, alors que la jeunesse nous crie à l'urgence climatique, à l'urgence sanitaire, à l'urgence de sécurité et de justice. Bien sûr, ce n'est évidemment pas propre qu'à la Belgique. Nos voisins sont aux prises aux mêmes difficultés sans pouvoir véritablement se raccrocher à un espoir supérieur ». L'Europe qui se cherche et qui agit souvent tardivement (migration, défense, coordination sanitaire, fiscalité...) ne parvient que très difficilement, aujourd'hui, à expliquer sa valeur ajoutée aux citoyens européens.

Un fonctionnement de l'Etat fédéral amélioré qui assume ses compétences régaliennes mais aussi la santé, l'éducation, la mobilité et la préservation de l'environnement aidera à mieux répondre aux attentes des citoyens et participera au comblement du fossé entre les élus et les personnes. Il en va de même de la transparence des institutions, du processus décisionnel européen et du projet que l'Union s'assigne. Il doit d'abord être formulé dans la perspective du développement de la qualité de vie des citoyens. Chaque acteur qui participe à la décision publique doit s'en souvenir. Il ne doit cesser d'expliquer la décision et de convaincre qu'elle est bonne pour la société et les femmes et les hommes qui l'habitent. Cela réduira l'espace dans lequel s'installe le discours populiste.

## **2. Repenser la place du citoyen dans le processus décisionnel politique**

Au début du XXème siècle la majorité du peuple était sans instruction. Il se laissait guider par les élites qui disposaient, elles, de la connaissance. Aujourd'hui toute personne a accès à l'information et à la connaissance. Bien souvent d'ailleurs, bon nombre d'entre eux qui disposent de plus de temps et d'intérêt pour étudier un dossier ont une connaissance technique plus fine et plus complète que les décideurs et leurs conseillers eux-mêmes. Pour les populistes, les élus du système démocratique ne sont plus à la hauteur. Ils usurpent le pouvoir confié par le peuple. Les dirigeants sont des ignorants.

Pour prévenir le risque d'affaiblissement de la crédibilité de la décision politique, nous devons réfléchir à compléter le système électif démocratique par la mise en œuvre de mécanismes d'activation citoyenne. Passer d'une logique de concurrence entre les gouvernants qui savent et le peuple qui, aujourd'hui, sait aussi, à une logique collaborative dans la décision publique.

Au niveau local certainement. Nous en voyons de nombreux exemples (planification, aménagement, environnement...) et c'est, d'ailleurs, à ce niveau de pouvoir que se reconnaissent le mieux les administrés et que les discours populistes ont moins de prise.

Au niveau régional ou national, nous devons oser améliorer notre système décisionnel sur les questions qui concernent directement les gens. Les questions éthiques, sociétales, technologiques...

La Communauté germanophone a mis sur pied un mécanisme de panel citoyen. Des outils de participation citoyenne sont aussi proposés en Région wallonne et en Fédération Wallonie-Bruxelles. Au niveau national, n'est-il pas temps de réfléchir à l'évolution du Sénat vers une assemblée citoyenne, tirée au sort, ou mixte, issue des trois communautés avec pour mission de formuler des recommandations à l'adresse des parlements ?

Repenser nos modes de décision pour la société, en intégrant les citoyens dans le processus décisionnel c'est casser la dichotomie cultivée par le discours populiste qui oppose les gouvernants aux gouvernés.

### **3. Eviter que les réseaux sociaux soient une zone de non-droit et sanctionner toutes les violations à la loi**

Au siècle passé, le populisme s'exprimait dans la presse écrite, les rassemblements, les radios et les télédiffusions. Ces instruments étaient généralement contrôlés et contrôlables par l'Etat, via des comités d'éthique et soumis à la loi pénale.

Aujourd'hui, complémentirement aux médias traditionnels, la terre d'élection des discours populistes sont les réseaux sociaux. Et, à la différence du passé, ils amplifient dramatiquement le ton, la diffusion, le rythme et l'écho des propos populistes simplistes, violents et souvent insultants qui convoquent l'émotion des gens.

Plus les propos sont clivants, plus ils sont lus, mieux ils sont répertoireés et plus ils sont visibles. Et c'est cette logique ascensionnelle qui solidifie des opinions en les transformant en « vérités ».

Les partis qui cultivent le populisme ne s'y trompent pas puisqu'ils investissent massivement dans les plateformes de partage en ligne.

Il y a urgence à éviter non pas le développement des plateformes de partage d'information, mais cette prolifération incontrôlée de discours populistes dans les réseaux sociaux. Il y a lieu de prendre sans délai des mesures radicales.

En Belgique, au niveau communautaire, il serait opportun de désigner une autorité gouvernementale qui soit en mesure de lutter contre les contenus illicites présents sur les sites internet et les plateformes en ligne. Complémentirement, la loi devrait imposer aux plateformes certaines obligations dont celle de retirer dans les 24 heures les contenus « manifestement » illicites. A défaut, elles seraient condamnées à des amendes pouvant atteindre 4 % de leur chiffre d'affaires mondial annuel (comme le propose le Conseil supérieur de l'audiovisuel en Communauté française). Ainsi, les discours populistes qui exprimeraient les incitations à la haine, à la violence, les injures, la calomnie et la diffamation, seraient retirés. Ensuite, nous devons parvenir à établir un partenariat entre la puissance étatique (idéalement au niveau européen) et les plateformes de partage de contenu. Il devrait être basé sur la corégulation et la responsabilisation. L'Etat (ou l'Union Européenne) devant garder le dernier mot et en mesure d'exiger éventuellement leur démantèlement si les règles ne sont pas respectées.

Enfin, et c'est le plus important à nos yeux, il y a urgence à renforcer l'éducation aux médias et aux réseaux sociaux pour que tous les citoyens et particulièrement les publics les plus fragiles soient dotés d'une forme d'esprit critique et analytique. Les écoles et les associations d'éducation permanente doivent former les élèves et les usagers à la logique algorithmique et surtout à ces propos populistes et de fake news, destructeurs du vivre ensemble, de notre société et de notre humanité.

# Le traitement du thème des effets délétères des discours d'intolérance, la banalisation de la haine et les risques de passages à des actes violents

**Contribution du centre d'études Emile Vandervelde (centre d'études du Parti Socialiste)  
Corentin Delmotte  
Conseiller IEV en charge de la lutte contre les discriminations**

La liberté d'expression est protégée par de nombreux textes fondateurs des droits et libertés humaines. L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 dispose que « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression [...] ». L'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) réaffirme la liberté d'expression en disposant que « Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées [...] ». La liberté d'expression est en droit interne belge consacrée par la Constitution en son article 19. Elle est l'un des principes fondateurs de notre démocratie. Un principe central qui assure à chacun la protection de ses opinions et de leur diffusion. Par essence, cette liberté d'expression protège également les personnes tenant des propos qui peuvent pourtant choquer, blesser, heurter. En tout cas, dans une certaine limite.

La liberté d'expression, bien que principe fondateur de la démocratie, n'est en effet pas absolue. Elle est à mettre dans la balance des autres libertés fondamentales. Si le respect de la liberté d'expression doit, en tout instant, demeurer le principe guidant l'action politique, il n'en demeure pas moins que la liberté d'expression porte en elle certaines limites. Des actes commis via l'utilisation de cette liberté peuvent constituer des délits et être punissables. Trois textes centraux de la lutte contre les discriminations, la haine et la violence balisent les contours de ces restrictions au principe de la liberté d'expression et d'opinion. La loi antiracisme, la loi genre et la loi antidiscrimination définissent les limites de la liberté d'expression en établissant une liste de 18 critères spécifiquement protégés et en pénalisant l'incitation à la haine, à la discrimination et à la violence. L'incitation à la haine, à la discrimination ou à la violence est définie comme le fait d'inciter en public, et avec une intention malveillante, à la discrimination, à la haine ou à la violence sur la base des 18 critères protégés, de diffuser publiquement des idées

fondées sur la supériorité d'une race ou sur la haine raciale et d'être membre de, ou de collaborer à, un groupement ou une association qui prône publiquement, de façon manifeste et répétée, la discrimination, la haine ou la violence sur base des critères protégés<sup>42</sup>. Lorsque les propos punissables paraissent dans des journaux ou sur des réseaux sociaux, on parle de délit de presse. Chaque année, des plaintes sont déposées et des citoyen.ne.s, associations, entreprises, etc. sont condamnées sur base des textes évoqués.

Nous l'avons vu, la liberté d'expression est fondatrice de notre démocratie. Elle porte néanmoins en elle certaines limites. Ces limites sont juridiques. Ces limites sont également morales et éthiques. Toutes les insultes à caractère raciste par exemple ne sont pas punissables par la loi. Il faut pour rappel qu'il y ait une incitation. Ce n'est pas pour autant que ces propos sont les bienvenus dans une société qui se veut tolérante et ouverte sur la différence. Il y a ce que la loi encadre, il y a ce que la tolérance commande. Croiser une personne d'origine africaine de « sale noir » est un propos clairement raciste. Mais puisqu'il n'y a pas d'incitation à la haine, ce propos n'est pas en soi répréhensible.

Liberté d'expression, limites juridiques et valeurs humaines fondent ainsi le cadre général des discours de haine en Belgique.

En 2018, UNIA, institution interfédérale chargée de la lutte contre les discriminations, recensait 7.489 signalements (13,5% de plus qu'en 2017) et ouvrait 2.192 nouveaux dossiers (8,7% de plus qu'en 2017). Tous domaines confondus, les dossiers les plus nombreux concernaient les critères dits « raciaux » (33,9%)<sup>43</sup>. En 2019, UNIA a traité pas moins de 8.478 signalements (13,2% de plus qu'en 2018) et a ouvert, sur cette base, 2.343 nouveaux dossiers<sup>44</sup>. L'année 2019 a été marquée par une triple élection qui a vu les extrêmes gagner du terrain. En particulier en Flandre où l'extrême droite est devenue la deuxième force politique derrière les nationalistes de la NVA. Dans son rapport annuel 2019 à paraître, UNIA indique avoir constaté une augmentation de l'intolérance dans les discours politiques. Cela a transparu dans le nombre de signalements de discours de haine sur les réseaux sociaux, terreau particulièrement fertile en la matière. L'intolérance ne provoque pas que des discours et de la discrimination. Il entraîne aussi la violence.

La commune de Bilzen, dans le Limbourg, a été le bien triste témoin de cette violence. Attisés par le Vlaams Belang et le Voorpost, tous deux d'extrême droite, les citoyens de Bilzen se sont farouchement opposés à la construction d'un centre pour demandeurs d'asile sur leur territoire. Un incendie criminel<sup>45</sup> a ravagé en 2019 la toiture et le troisième étage de l'édifice. Sur les réseaux sociaux ont fleuri de la part de nombreux/ses citoyen.ne.s des dizaines de commentaires à caractère profondément racistes et haineux.

<sup>42</sup> UNIA, Contribuer à une société plus égale pour tous, rapport annuel 2019, page 11.

<sup>43</sup> UNIA, Renouer avec les droits humains, rapport chiffrés de 2018.

<sup>44</sup> Selon le rapport annuel 2019 d'UNIA, non encore public à l'heure d'écrire ces lignes mais confirmé par un membre du Conseil d'administration de l'institution.

<sup>45</sup> [https://www.rtb.be/info/societe/detail\\_incendie-a-bilzen-pour-fedasil-c-est-la-1re-fois-que-la-haine-vis-a-vis-des-demandeurs-d-asile-s-exprime-aussi-violemment?id=10363757](https://www.rtb.be/info/societe/detail_incendie-a-bilzen-pour-fedasil-c-est-la-1re-fois-que-la-haine-vis-a-vis-des-demandeurs-d-asile-s-exprime-aussi-violemment?id=10363757), consulté le 8 mai 2020.

La peur nourrit l'intolérance. Celle-ci nourrit à son tour la haine qui peut conduire, comme à Bilzen, à la violence. Les formes de violences sont multiples. De véritables drames humains, comme le meurtre de M. Jacques Georgin en 1970, en sont l'expression la plus funeste.

Un hommage, c'est aussi un message. Il ne sert pas à grand-chose d'engager des milliers de policiers et d'ouvrir des prisons à la chaîne pour contrer la violence et la haine si on ne lutte pas simultanément et prioritairement contre l'intolérance et la peur. Déconstruire les préjugés, démystifier les présupposés, mettre à mal les stéréotypes sont les seules armes qui assureront structurellement le vivre-ensemble pour lequel tous les humanistes se battent au quotidien. Pour lequel Jacques Georgin s'est battu.

Avec toute notre sympathie pour les membres de la famille de Jacques Georgin,

Avec tout notre soutien pour les institutions qui, comme UNIA, ont pour mission de créer ce vivre-ensemble et de le défendre,

Avec toute notre solidarité pour les personnes qui luttent au quotidien contre les propos haineux,

Au nom de l'Institut Emile Vandervelde,

Au nom des valeurs progressistes et de tolérance.

# Ethique et critique

**Contribution du centre d'études d'Ecolo**

**Par Mohssine EL GABRI, directeur politique d'Etopia (centre d'études du parti Ecolo)**

Cinquante ans après l'assassinat de Jacques Georgin, la menace est toujours présente. Le risque de violence inspiré par l'extrême-droite croît en Belgique. De plus en plus nombreux sont les rapports faisant état d'une augmentation d'individus et de petites cellules aux idées d'extrême droite légitimant l'emploi de la violence. Si la Flandre semble principalement concernée, nous aurions tort, en Belgique francophone, de penser que l'inexistence d'un parti d'extrême-droite fort nous préserve. Le monde virtuel est devenu le terrain de chasse favori de ces milieux radicaux, toujours plus d'individus et de petites cellules y exprimant leur souhait d'entreprendre des actions militantes voire violentes.

Il ne s'agit pas ici de revenir sur les causes de la montée de l'extrémisme ou du passage à la violence. Les milieux académiques et associatifs sont les références sur ces questions. Il nous revient plutôt, en tant que responsables politiques, à nous interroger sur les mesures à adopter pour lutter efficacement contre ces radicalisations violentes.

Il y a, tout d'abord, une responsabilité importante dans le maintien du cordon sanitaire, politique et médiatique, dans la lutte contre la propagation des idées d'extrême-droite. Comme la chercheuse de l'université de Groningue, Léonie de Jonge, l'a encore montré récemment, sans acteurs ni canaux de diffusion à sa disposition, l'agenda et les idées extrémistes rencontrent de vraies difficultés à se normaliser. Née des rangs écologistes il y a vingt-cinq ans, cette idée a montré son efficacité. D'autres outils importants sont également à renforcer, comme l'enseignement, l'éducation permanente et la culture, qui contribuent à déconstruire les discours de haine et montrer leurs funestes conséquences. Sur ces points, l'ensemble des mouvements démocrates et progressistes se retrouvent.

Il reste cependant qu'il nous faut aussi poser un regard franc sur la manière dont, aujourd'hui, la politique se réalise dans notre « cité démocratique » ainsi que sur le demi-succès de certains engagements. Malgré tous les efforts entrepris au cours des dernières décennies, les messages d'extrême droite circulent toujours sur Internet. La radicalisation des discours de haine, le caractère décomplexé de nombreux groupes, les intimidations et l'attrait que ces groupes peuvent représenter pour des personnes ou communauté en déshérence n'ont jamais été aussi puissants. La crise du coronavirus, loin de calmer ces discours, contribue à leur essor. Plus la crise dure, plus les frustrations et les ressentiments risquent de s'exacerber pouvant, à nouveau, être récupérés par les mouvements extrémistes.

Face à la montée des inégalités et des tensions, malgré tous nos efforts, nos outils pourraient donc se retrouver inopérants si nous ne comprenons pas la fracture de plus en plus grande qui existe entre « société » et « représentation ». Ouvrons les yeux. La délégitimation se retrouve à tous les niveaux : médias, élus, organisations sociales, etc. Nombreuses sont les institutions de nos démocraties libérales qui ne sont plus « crues ». L'échec du politique au sens large, c'est-à-dire de la capacité à répondre activement aux enjeux du temps, semble donc patent. En ce premier quart du XXI<sup>ème</sup> siècle, nos sociétés sont marquées de dangereuses angoisses : d'un côté une « panique identitaire » qui se développe partout en Europe. De l'autre, un « désir de catastrophe » qui commence à se répandre. Ces faits sont connus. Or, les solutions souvent proposées pour y répondre ne parviennent plus à répondre aux angoisses sociétales. Il n'est dès lors que plus aisé aux milieux violents de jouer sur le sentiment d'abandon, la stigmatisation, les simplismes, la haine et, au bout du compte, le tabou de la violence.

Dans notre approche politique, peut-être oublions-nous trop rapidement que c'est le sens et non pas la rationalité qui font bouger les communautés humaines. Nous devons donc nous interroger sur celui-ci et son impact sur la « cité démocratique » qui fait l'objet de notre engagement quotidien.

Le manque d'enthousiasme, le tarissement des imaginaires, la tentation que ses rivaux destructeurs parviennent à porter, fragilisent nos démocraties. Nous vivons dans un monde où « l'usage illimité de la force » semble être le seul horizon. Économique, social, international, politique, cet outil qu'est la force s'impose partout, créant de nouveaux cadres de pensées dans lesquels il s'agit d'être dominant pour ne pas être dominé. Là est peut-être l'erreur fondamentale.

Si nous voulons parvenir à découpler le noyau extrémiste dur, irrécupérable, des déçus et des abandonnés, si nous voulons déjouer les projets des milieux extrémistes violents et désamorcer les menaces, il va nous falloir réinventer la manière dont nous pensons la politique. Trop souvent, les déclarations suivent sans être actées ou les actions entreprises se distancient des prises de position initiales. La perception qui en ressort est celle d'une tromperie, d'une rupture de confiance dont le choc est d'autant plus grand en période de doutes et de crises. L'enjeu qui se pose, dès lors, est celui de l'éthique de la responsabilité que nous devons avoir aussi bien dans nos paroles que dans nos actes. À l'aune de la crise environnementale à venir et des nombreuses déstabilisations qui vont secouer nos sociétés, cette éthique est primordiale pour la cité démocratique. Elle est encore trop souvent sacrifiée au nom d'une cause sacralisée comme la nation, la puissance ou l'ordre établi qui, pourtant, créent nombre d'injustices. La tentation

populiste qui nous guette, les simplismes, les attaques contre les instruments démocratiques comme la presse ou les syndicats sont autant d'erreurs que de cadeaux à nos ennemis. Il nous faut retrouver une responsabilité dans nos paroles et dans les conséquences de nos décisions.

Pour réussir, cette éthique doit donc se doubler d'une critique, comme nous l'a montré Hannah Arendt, quant à notre modèle de société et donc à sa transformation face aux conflits sociaux, économiques et politiques actuels. Il ne s'agit pas pour autant de devenir faibles et de prôner le pacifisme face aux conflits. L'enjeu est bel et bien de se regarder dans le miroir, d'interroger nos institutions, de les renouveler et de lutter efficacement contre les tenants de l'effondrement démocratique, qui ont tôt fait de jouer de nos blocages, de nos hypocrisies et de nos faiblesses. Dans ce cadre, le discours et le langage politiques occupent un premier rang qui conduit à ne pas regarder en face les actes et les propos antisémites ou antimusulmans. Comme le souligne le coprésident des Verts allemands, Robert Habeck, « La langue crée sa propre réalité ». Or, entraînés dans la spirale du populisme, de plus en plus nombreux sont les élus, notamment de partis démocratiques, qui se laissent aller à un discours qui sort du cadre démocratique. Sans compter les structures extrémistes qui misent ouvertement sur les mots et termes qui divisent, polarisent. Nous sommes face à un discours politique qui nourrit un climat faisant que des gens se sentent autorisés à commettre des actes violents. La réappropriation du langage, du sens des mots et de leurs portée, bref une responsabilité du discours est donc cruciale. Cette démarche ne peut réussir sans une responsabilité dans l'action. Cette étape passe par la question de l'avenir de la Belgique, de l'Europe, de l'économie, du social, du politique. Bref, d'engager la société dans un nouveau contrat social articulant précisément « société » et « représentation ». Ces éléments soulignent l'importance d'avoir une parole politique forte et franche sur les responsabilités qui nous incombent face aux enjeux actuels et donc d'opposer aux populistes et autres un discours-vérité qui réhabilite le lien entre citoyens et politique.

Éthique et critique, pour reconnecter rationalité et sens dans une cité démocratique renouvelée. Le défi est vaste. Mais refuser de s'y engager revient à donner au « mal radical » ce qu'il attend de nous : notre propre délégitimation.

# Comment lutter contre le populisme haineux ?

*Contribution du centre d'études du MR*

*Corentin de Salle*

*Directeur scientifique du Centre Jean Gol*

La fin tragique de Jacques Georgin - sauvagement assassiné et arraché à l'affection des siens il y a 50 ans par des nationalistes flamands fanatiques - est à la fois un événement politique qui interpelle tous les démocrates de notre pays, un souvenir douloureux et un avertissement qu'il importe de conserver constamment en mémoire.

Aujourd'hui, nous vivons indéniablement dans une société moins raciste, moins machiste, moins traditionaliste, moins sexiste et beaucoup plus tolérante que celle des années 70. Le racisme, l'antisémitisme, le harcèlement sexuel, l'incitation à la haine et l'homophobie sont aujourd'hui des délits pénalement sanctionnés. Les institutions démocratiques, les établissements scolaires, les médias, le monde associatif, etc. permettent de lutter plus efficacement contre les paroles et comportements racistes et cela dès le plus jeune âge. Beaucoup de progrès ont été accomplis dans quantité de domaines.

Malheureusement, ce qui précède appelle deux réserves importantes.

D'une part, la stigmatisation, les discours haineux, le lynchage verbal, la mise à mort symbolique et le bannissement n'ont pas disparu. Ils ont en réalité trouvé de nouveaux terrains d'élection et de nouveaux véhicules, notamment sur internet et via les réseaux sociaux. La violence y est devenue quotidienne, les mouvements de meute y sont légion et les scandales, réels ou prétendus, servent chaque semaine à alimenter des indignations factices ou instrumentalisées. En outre, les réseaux sociaux sont devenus les vecteurs privilégiés des fake news qui désinforment et propagent les théories les plus délirantes.

D'autre part, on sait tous que, malheureusement, le nationalisme se porte très bien en Belgique aujourd'hui. À un tel point que les deux partis ayant obtenu le plus de voix dans notre pays aux dernières élections sont des partis nationalistes. Et plusieurs clips vidéo de ces deux partis lors de la dernière campagne nous ont rappelé que la stigmatisation haineuse de francophones est une pratique qui fait recette dans le Nord du pays.

Ces deux phénomènes s'inscrivent dans un phénomène encore plus vaste. En effet, l'incitation à la haine n'est pas l'apanage du racisme et du nationalisme. Elle est aussi commune au fanatisme, au fondamentalisme et au terrorisme. Elle a, fondamentalement, pour matrice le populisme. Or, à moins d'être aveugle, personne ne peut nier que le populisme est extrêmement vivace de nos jours et s'est même fortement amplifié ces dix dernières années dans nos sociétés occidentales.

D'emblée, il nous faut préciser ce que l'on entend par populisme. Ce terme est à ce point galvaudé aujourd'hui qu'il ne signifie plus grand-chose. On le confond avec la démagogie, le poujadisme, la simplification outrancière ou le simple racolage électoral.

A ce compte-là, tous les partis démocratiques en Belgique sont des partis populistes. Et on ne compte plus les déclarations de personnalités dans tous les partis démocratiques accusant et déplorant chez tel ou tel autre parti démocratique rival telle ou telle « dérive », tel ou tel « accent » ou tels ou tels « relents », etc. « populistes ».

En gros, à en croire cette surenchère accusatrice, le populiste, c'est toujours l'autre.

Pour la gauche, la droite stigmatiserait les chômeurs et les étrangers et « ferait le jeu » du populisme. Pour la droite, la gauche, en dénonçant la prétendue domination d'une classe sociale sur une autre, en cultivant la jalousie, en entretenant des peurs imaginaires (le démantèlement de la sécu, le creusement des inégalités, l'appauvrissement des travailleurs, etc.) « entretient, amplifie et sert » le populisme.

Mais ces accusations, certes déplorable, sont avant tout l'expression d'une démagogie à laquelle il arrive, tant à la droite qu'à la gauche, de succomber, particulièrement en période électorale. En ce sens, elle est aussi vieille que la démocratie.

Le populisme, c'est autre chose. Ce n'est pas le lieu ici de définir et disserter sur ce phénomène à propos duquel des rayonnages entiers de bibliothèques sont consacrés. Notons néanmoins que le populisme se caractérise notamment par un discours anti-système très marqué, une haine des élites (toujours « déconnectées »), une dénonciation des prétendus « profiteurs » (au choix : immigrés, chômeurs, banquiers, Francophones, apatrides de la mondialisation, etc.), un rejet radical de l'international (au choix : du libre-échange, de l'Europe, de l'Union Européenne, de l'Euro, des traités internationaux, des Etats-Unis, etc.), un mystique du « peuple » (présentée comme une entité collective et monolithique dont les populistes prétendent connaître parfaitement les aspirations unanimes) et, plus fondamentalement, une hostilité - souvent - inavouée de la démocratie et des institutions représentatives. En Belgique, il s'agit grosso modo du programme tant de l'extrême-droite (Vlaams Belang) que de l'extrême-gauche (PTB), soit les deux partis qui ont le plus progressé à la faveur des crises (politique, économique et sanitaire) ces dernières années. Les populistes sont avant tout les « rentiers de la misère », pour reprendre l'expression de Georges-Louis Bouchez.

L'histoire nous enseigne que le populisme, quand il se développe au-delà d'un certain point, engendre invariablement la violence et la misère. Comment s'en prémunir ? Comment lutter contre sa propagation ? Impossible ici de répondre à des questions aussi importantes nécessitant le concours de quantité de démocrates lucides et compétents. Suggérons néanmoins trois pistes.

Premièrement, il faut réprimer sévèrement et légalement l'incitation à la haine. Des législations existent. Elles doivent être appliquées scrupuleusement. Tant dans la sphère publique que sur les réseaux sociaux. Mais les thèses et théories populistes qui n'appellent pas ouvertement à la haine ne peuvent être interdites. Pas plus que les partis qui se réclament de ces thèses et théories car il en va de la liberté d'expression qui est elle-même indispensable au fonctionnement de nos démocraties. Interdire ces derniers serait d'ailleurs la meilleure manière de favoriser leur propagation.

Deuxièmement, notons que le plus précieux antidote au populisme est le libéralisme. En effet, un parti authentiquement libéral (c'est évidemment un idéal) est mieux prémuni contre cette tentation pour au moins trois raisons : d'une part, il n'a pas peur d'adopter des mesures impopulaires (réductions des dépenses publiques, refus de céder aux groupes organisés, aux lobbys, etc.). D'autre part, promouvant la responsabilité individuelle, il dira à chaque individu qu'en cas d'échec, la personne à blâmer, ce n'est pas autrui (les riches, les banquiers, l'UE, la mondialisation, etc.) mais lui-même. Enfin, à rebours des systèmes collectivistes qui aident et consolent leurs membres, il défend une morale universelle : attaché à l'application impartiale des règles générales et abstraites, il ne veut favoriser aucun groupe au détriment des autres, ce qui passe erronément pour de l'indifférence voire de l'insensibilité. Le populiste exalte le groupe, l'esprit national et le repli sur soi. A contrario, le libéral exalte l'individu libre, la mondialisation, le libre-échange et le cosmopolitisme. Mais, c'est

évidemment moins porteur électoralement, moins compréhensible et moins convaincant que le fait de victimiser, de désigner des boucs-émissaires, de stigmatiser l'establishment, de décrier les institutions, d'alimenter le ressentiment, d'enflammer les passions haineuses et d'instrumentaliser la colère. Conçus pour jeter l'effroi dans les cœurs et la suspicion dans les esprits, ces procédés méprisables pavent la route aux régimes autoritaires. Prôner une société ouverte, tolérante où tous les hommes sont égaux et où le proche est placé sur le même pied que le lointain, en bref défendre la morale universelle est une entreprise ardue. C'est une tâche ingrate. C'est le fardeau des libéraux.

Troisièmement, il faut traiter le mal à la racine. Il serait évidemment ridicule de nier que la mal gouvernance n'est pour rien dans l'intensification du populisme ces dernières années en Belgique. Mais l'exaspération de la population ne date pas des révélations Publifin et consorts et il est faux de présenter ces dernières comme en étant la cause première. En réalité, c'est depuis bien plus longtemps qu'on assiste à une inquiétante progression de la fièvre populiste. On aurait tort d'en sous-estimer l'importance et on se tromperait si, comme on a coutume de le faire, on y voyait l'expression d'une population marginalisée succombant aux sirènes des discours extrémistes.

Le populisme prolifère sur des fractures qui se sont exacerbées ces dernières décennies. Pour le philosophe français Yves Michaud, le populisme traduit plutôt la plainte grandissante de victimes de fractures dans la société. Il en dénombre six.

- **Premièrement, la fracture générationnelle (de nature économique, culturelle, technologique, etc.) entre les jeunes et les personnes âgées (voire très âgées).**
- **Deuxièmement, celle entre population de souche et population immigrée.**
- **Troisièmement, la fracture entre riches et pauvres (ou, plus concrètement, entre ceux qui s'en sortent et ceux qui éprouvent des difficultés matérielles).**
- **Quatrièmement, celle entre les diplômés et ceux qui ne le sont pas.**
- **Cinquièmement, celle entre ceux à l'abri de l'insécurité (c'est-à-dire la violence, la délinquance, etc.) et ceux qui y sont exposés tous les jours.**
- **Enfin, sixièmement, celle entre ceux qui ont un statut protégé (fonctionnaires, secteurs public et parapublic, etc.) et ceux qui sont exposés à la précarité (indépendants, salariés du secteur privé, y compris les CDI).**

Plus fondamentalement, pour un nombre grandissant de gens, le principal carburant du populisme est précisément le sentiment – tantôt fondé, tantôt pas – qu'ils sont victimes d'une injustice et que leur situation est bloquée. Tout le monde aspire à une société juste. Le spectacle de l'injustice attise la colère et fait exploser la cohésion. Elle crédibilise les forces populistes qui appellent à renverser les tables en assassinant au passage nos droits et libertés. Réduire les fractures sociales est une urgence pour la démocratie.

La notion de fracture diffère radicalement du prétendu clivage entre « classes sociales » cher à Marx et à ses épigones (opposant de manière binaire les « exclus » et les autres). Pourquoi ? Car ce ne sont pas les mêmes personnes qui se retrouvent systématiquement du bon (ou du mauvais) côté de chaque fracture. En effet, on peut être à la fois âgé et pauvre. On peut être diplômé tout en étant exposé quotidiennement à des situations d'insécurité dans les déplacements ou sur les lieux de travail comme c'est le cas de certains médecins urgentistes ou de certains enseignants. On peut bénéficier d'un statut protégé et disposer de revenus plutôt faibles. Inversement, on peut avoir des revenus élevés tout en étant fortement exposé à la précarité en cas de revers, d'accident ou de licenciement. Etc. La crise a renforcé ces

fractures et les forces populistes en font leur miel, jusque dans les rangs du Parlement, afin d'intensifier les antagonismes.

En soi, la diversité des situations est une richesse pour la société et il appartient à chacun de choisir et d'assumer son mode de vie. Certains sont prêts à entreprendre des projets comportant des risques ; d'autres préfèrent la sécurité. Certains désirent se former à travers de longues études ; d'autres préfèrent se lancer directement. Certains préfèrent les charmes trépidants de la ville ; d'autres la sérénité des banlieues. Etc. Ces choix doivent être respectés mais ce qui n'est pas acceptable, ce sont les gouffres qui se sont creusés entre certaines catégories de gens, généralement en raison de politiques publiques mal avisées ou qui ont échoué. L'injustice tient en cela que certains n'ont pas reçu l'enseignement auquel ils avaient droit, que d'autres subissent l'insécurité, que d'autres sont confrontés au racisme, que d'autres encore voient leur rémunération ponctionnée de manière disproportionnée relativement aux risques encourus ou au travail presté, etc.

La réponse adéquate n'est pas - comme le pensent certains - de niveler les revenus et d'uniformiser les modes de vie par des politiques égalitaristes qui, d'ailleurs, échouent et engendrent quantité d'effets pervers. La réponse consiste au contraire à mettre fin à ces injustices tout en préservant la diversité des modes d'existence. Et cela de façon à ce que les avantages et les inconvénients consécutifs aux choix de vie soient équitablement répartis et que, à tout moment, il soit possible de poser de nouveaux choix de vie. Comment ? En favorisant la mobilité, la flexibilité, la fluidité, le recyclage et en faisant en sorte que les choix ne soient pas irréversibles. « Réduire » les fractures doit s'entendre au sens médical, c'est-à-dire « ressouder », « remettre en place », c'est-à-dire combler les gouffres, construire des ponts et abattre des cloisons.

Comment lutter contre le populisme ? En réduisant les fractures. Comment ? Par la politique. Au sens noble, pluraliste et démocratique. Il n'y a pas de réponses simples au populisme et au discours haineux. Il n'y a pas et il n'y aura jamais de triomphe définitif sur le populisme qui accompagnera inmanquablement la vie démocratique.

Le récit de Saint-Georges terrassant le dragon symbolise le combat contre le mal. Mais ce récit édifiant qui fait sourire aujourd'hui les Modernes que nous sommes n'est pas aussi manichéen qu'on pourrait le croire à première vue. Le dragon est terrassé mais n'est jamais anéanti. Il va panser ses plaies dans les douves du château. Et si le dragon revient à un moment donné, c'est de la faute de tous les villageois qui l'ont alimenté et des responsables qui ont manqué de vigilance. Le prix de la liberté, écrivait le président Jefferson, c'est la vigilance éternelle.



## **Centre d'étude Jacques GeorGIN**

127, Chaussée de Charleroi  
1060 Bruxelles

Tél : 02 533 30 16  
chverbist@cejg.be

**[www.cejg.be](http://www.cejg.be)**

**REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK**

